

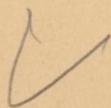
MICHEL  
PONIATOWSKI

TALLEYRAND  
ET L'ANCIENNE FRANCE

LIBRAIRIE ACADEMIQUE PERRIN

618459.

92.



MICHEL  
PONIATOWSKI

TALLEYRAND  
ET L'ANCIENNE FRANCE

1754 - 1789



Perrin

Michel Poniatowski démontre à la fois sa soumission à l'autorité, aux principes et aux règles qui régissent l'ancienne France, et sa révolte contre eux. Talleyrand, ou plus exactement l'abbé de Périgord, comme on le nommait alors, apparaît comme un révolté obéissant.

DU MÊME AUTEUR  
Chez Perrin

*Talleyrand aux États-Unis*  
*Talleyrand et le Consulat*  
*Talleyrand et le Directoire*



Le père de Talleyrand, Charles Daniel, comte de Talleyrand-Périgord, lieutenant général des armées du roi et chevalier de ses ordres.  
La mère de Talleyrand, Victoire Alexandrine Eléonore de Damas, comtesse de Talleyrand-Périgord. Peintures par Chabard. Collection château de Valençay (François Bonneau conservateur). Photos Studio Bednarek.

En couverture: Talleyrand à seize ans. (Coll. part.) Photo J. da Cunha.



9 782262 005405

Prix T.T.C. : 195 F

ISBN 2-262-00540-0

MICHEL  
PONIATOWSKI

TALLEYRAND  
ET  
L'ANCIENNE  
FRANCE  
1754 - 1789

Perrin

MICHEL  
PONIATOWSKI  
TALLEYRAND  
ET L'ANCIENNE FRANCE  
1754 - 1789



Perrin

Michel Poniatowski poursuit l'œuvre monumentale après laquelle il sera difficile d'apporter du nouveau sur Talleyrand. Étudier la vie de Talleyrand, c'est observer les soixante années les plus troublées, les plus bouleversantes et les plus glorieuses aussi de notre histoire nationale. C'est comprendre les mœurs et les mentalités de cette époque à travers un de ses acteurs les plus éminents et le faire avec son regard lucide et froid, avec ses mots, avec son esprit. Le quatrième volume consacré à ce personnage fascinant et si controversé comporte, comme les précédents, de multiples faits et documents inconnus, dont vingt-cinq pages de notes politiques inédites de Talleyrand. Il retrace les trente-cinq premières années de son existence: son enfance, sa famille et l'origine de celle-ci, le collège d'Harcourt, le séminaire de Saint-Sulpice, la Sorbonne, l'Assemblée générale de l'Église de France, sa nomination au poste d'Agent général du Clergé, sa collaboration avec Calonne et Mirabeau, ses liens avec la jeunesse libérale et sa désignation comme évêque d'Autun.

On plonge ainsi dans les années les moins connues de la longue existence de Charles-Maurice de Talleyrand. Il découvre la vie, les femmes, la société de son temps, il se forme aux responsabilités, apprend à concevoir, à gérer, à diriger. La politique se révèle à lui ainsi que les disciplines qui s'y trouvent toujours associées étroitement: les finances, l'économie, la diplomatie...



2

TALLEYRAND  
ET L'ANCIENNE FRANCE  
1754-1789

160 Ln. 27

95928

## DU MÊME AUTEUR

- L'Avenir des pays sous-développés*, Édit. SEFI, 1954.  
*Histoire de la Russie d'Amérique et de l'Alaska*, Horizons de France, 1957, réédité par la Librairie Académique Perrin, 1978. Couronné par l'Académie française.  
*Talleyrand aux États-Unis*, Librairie Académique Perrin, 1967, réédité 1977.  
*Les Choix de l'Espoir*, Grasset, 1970.  
*Cartes sur table*, Fayard, 1972.  
*Conduire le changement*, Fayard, 1975.  
*Cadoudal, Moreau, Pichegru*, Librairie Académique Perrin, 1977.  
*Henri IV*, film pour la télévision.  
*L'Avenir n'est écrit nulle part*, Albin Michel, 1978, en livre de poche, 1979, prix des écrivains anciens combattants.  
*Louis-Philippe et Louis XVIII*, Librairie Académique Perrin, 1980. Couronné par l'Académie française et Prix du Nouveau Cercle.  
*L'Histoire est libre*, Albin Michel, 1982.  
*Talleyrand et le Directoire, 1796-1800*, Librairie Académique Perrin, 1982. Couronné par l'Académie française.  
*Lettre ouverte au président de la République*, Albin Michel, 1983.  
*Garnerin, le premier parachutiste de l'Histoire*, Albin Michel, 1983.  
*L'Europe ou la mort*, Albin Michel, 1984.  
*Le Socialisme à la française*, Albin Michel, 1985.  
*Les Technologies nouvelles : la chance de l'homme*, Plon, 1986.  
*Talleyrand et le Consulat*, Librairie Académique Perrin, 1986.

DL 4200138 55184

MICHEL PONIATOWSKI

TALLEYRAND  
ET  
L'ANCIENNE  
FRANCE  
1754-1789



Librairie Académique Perrin  
8, rue Garancière  
Paris

DL-15091988-22496

MICHEL PONTATOWSKI

TALLEYRAND

L'ANGÉLINE

FRANCE

1754-1789



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

© Librairie Académique Perrin, 1988.  
ISBN 2-262-00540-0

## REMERCIEMENTS

- A Mme Catherine Desportes pour sa confiance et ses grandes connaissances dans le domaine de l'analyse des documents et de la paléographie nationale, aux Archives nationales et dans les archives privées, sans lesquelles je n'aurais pu rédiger cet ouvrage.
- Au comte Louis de Vogüé pour la communication de ses archives.
- A plusieurs Made-Judith de Vogüé pour sa thèse (1965-1968) sur le rite juif de Vienne, marquis de Damas, grand-mère de Charles-Maurice de Talleyrand.
- Au marquis de Quélenas-Chamot pour la communication de ses archives.
- A M. François Misset pour sa très courtoise mise à disposition des archives de M. Michel Misset, ancien député de Paris, ancien plénipotentiaire auprès du ministre des Affaires étrangères, auteur d'études sur les rituels de Talleyrand.
- A M. Irénée Hoys, archiviste de la Bibliothèque de Saint-Gulphe.



## REMERCIEMENTS

— A Mme Catherine Desportes pour sa collaboration érudite et ses grandes compétences dans la recherche et l'analyse des documents existant à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales et dans les archives privées, sans lesquels je n'aurais pu rédiger cet ouvrage.

— Au comte Louis de Vogüé pour la communication de ses archives.

— A Madame Marie-Judith de Vogüé pour sa thèse (1985-1986) sur Marie-Judith de Vienne, marquise de Damas, grand-mère de Charles-Maurice de Talleyrand.

— Au marquis de Quinsonas-Oudinot pour la communication de ses archives.

— A M. François Missoffe pour m'avoir communiqué les archives de M. Michel Missoffe, ancien député de Paris, ministre plénipotentiaire auprès du ministère des Affaires étrangères, auteur d'études sur le prince de Talleyrand.

— A M. Irénée Noye, archiviste de la Bibliothèque de Saint-Sulpice.



## INTRODUCTION

Étudier la vie de Talleyrand, c'est observer les soixante années les plus troublées, les plus bouleversantes et les plus glorieuses aussi de notre histoire nationale.

C'est comprendre cette époque à travers un de ses acteurs les plus éminents et le faire avec son regard lucide et froid, libre de préjugés, de théories ou de principes, avec ses mots, avec son esprit pétri par Voltaire, les classiques grecs et latins, et par la théologie ; avec sa manière d'être et de penser, qui unit le raffinement du XVIII<sup>e</sup> siècle au réalisme du siècle suivant.

Né dans une France à demi féodale et tout agricole, il fermera les yeux sur une France profondément différente qui s'industrialise et progresse déjà vers les temps modernes. Il aura connu la monarchie absolue de Louis XV et la monarchie parlementaire d'un roi citoyen. Agent général du clergé, puis évêque, il assiste à l'agonie de l'ancienne France ; constituant, il partage les espérances des réformateurs de 1789, puis survit aux premiers jours sanglants de la République.

Exilé, il s'initie à la politique anglaise avant de parcourir les vastes étendues de la jeune république des États-Unis.

Chaque étape de son existence reflète un moment important dans la vie de la nation : ministre du Directoire républicain, du Consulat, de Napoléon, archichancelier de l'Empire, libérateur du territoire et président du

Conseil de Louis XVIII, arbitre au congrès de Vienne, grand chambellan de Charles X, présent à son sacre comme il avait assisté cinquante ans plus tôt à celui de Louis XVI, animateur de la révolution conservatrice de juillet 1830, ambassadeur de Louis-Philippe à Londres et garant d'une entente franco-anglaise, gage de paix et d'équilibre en Europe, il porte en lui la vision intime de ces années qui ont bouleversé et transformé la France.

Seul homme d'État de son époque qui ait connu à la fois les États-Unis, la Russie, l'Angleterre et l'Europe centrale, il en a retiré une vision géopolitique mondiale et même prévu, bien avant Tocqueville, l'émergence des deux superpuissances russe et américaine et leur inévitable face-à-face. L'enchaînement des événements de l'histoire lui paraissait si naturel qu'il aimait à citer Machiavel à ce sujet : « Toutes les mutations fournissent de quoi en faire une autre. »

Comme beaucoup de ses contemporains, Talleyrand servit des régimes successifs sans émettre de réserves excessives. On a voulu discerner dans cette attitude un modèle de cynisme. Mais à peu de chose près, la France entière durant cinquante années glissa d'un pouvoir à l'autre sans crises de conscience. Militaires, hommes politiques, fonctionnaires, juges prêtèrent tant de serments qu'il fut décidé à la fin de n'en plus demander pour ne pas transformer la nation en un cimetière d'engagements trahis. Dans cette succession de régimes qui tendaient à modifier la France, Talleyrand eut toujours l'intelligence et la lucidité de discerner la mutation suivante, et l'habileté de la préparer et de s'y préparer. Il avait assez de philosophie et de connaissances de l'histoire pour ne croire en aucun système, et s'il acceptait par intérêt de servir l'un ou l'autre, il ne s'asservissait à personne.

Ce livre retrace les trente-cinq premières années de l'existence de Charles-Maurice de Talleyrand. Ce sont

les années où il découvre la vie, les femmes, la société ; où il se forme aux responsabilités, apprend à concevoir, à gérer, à diriger ; où la politique se révèle à lui, ainsi que les disciplines qui s'y trouvent toujours associées étroitement : les finances, l'économie, la diplomatie.

Ces pages rappellent à la fois sa soumission à l'autorité, aux principes et aux règles qui régissaient l'ancienne France, et sa révolte contre eux. Car Talleyrand, ou plus exactement l'abbé de Périgord, comme on le nommait alors, était un révolté obéissant. Sa révolte était réelle, mais il en limitait les risques.

Et lorsqu'il disait à Mme de Rémusat : « ... la Révolution attaquait des principes et des usages dont j'avais été la victime. Elle me paraissait faite pour rompre mes chaînes, elle plaisait à mon esprit, j'embrassai vivement sa cause et depuis les événements ont disposé de moi <sup>(1)</sup> », il exprimait sa pensée, mais oubliait d'ajouter qu'il écartait autant qu'il le pouvait les conséquences trop dangereuses de cette cause.

Dès le début de sa carrière, sa réflexion, son action, sa démarche politique sont ambiguës, et le demeureront tout au long de son existence, car sans cesse il connaîtra une distorsion entre les exigences de l'action présente et la pré-vision qu'il aura de l'avenir.

---

(1) *Mémoires* de Mme de Rémusat, t. III, p. 228. Paris, Calmann-Lévy, 1885.

## CHAPITRE PREMIER

### LES PARENTS

La fraude généalogique était au XVIII<sup>e</sup> siècle si pratiquée que l'Académie avait illustré le mot généalogiste par cette définition : « les généalogistes vous feront descendre d'où il vous plaira », donnant une interprétation élégante à la locution alors proverbiale « mentir comme un généalogiste ».

Le simple bon sens dans ce domaine du chevalier de Jaucourt : « Si l'on avait la généalogie exacte et vraie de chaque famille, il est plus que vraisemblable qu'aucun homme ne serait ni estimé ni méprisé à l'occasion de sa naissance », n'était guère entendu.

Bien souvent, les familles ne s'embarrassaient même pas de généalogistes et se fabriquaient elles-mêmes fiefs, noms et titres qu'elles prétendaient tenir des temps immémoriaux. Les généalogistes étaient invités à combler les vides du temps et des générations.

Il existait en effet deux sortes de noblesse, la noblesse titrée, résultant de titres, dûment enregistrés, conférés par le roi, et la noblesse non titrée, tirant son origine de charges, de fiefs ou de terres.

C'est cette dernière qui était source d'usurpation et donnait tant de travail aux généalogistes.

En effet, l'accès aux charges de la cour, aux honneurs de la cour, aux écoles militaires, à l'ordre de Malte, à l'ordre de Saint-Lazare, aux chapitres nobles des ordres

monastiques, aux exemptions fiscales attachées à la noblesse, etc., supposait la présentation d'une généalogie par l'intéressé qui devait établir sa filiation avec son père, puis son aïeul, bisaïeul, trisaïeul, etc. A chaque degré, il convenait de présenter pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles trois actes originaux, et pour le XVI<sup>e</sup> siècle et les siècles antérieurs deux actes authentiques : testaments, contrats de mariage, extraits mortuaires, transactions de terres, hommages, dénombrement de terres, etc.

A l'intérêt venait s'ajouter la vanité, qui conduisait certaines familles, fort honorables et fort bien titrées par le roi, à se rechercher des antécédents plus glorieux et plus anciens encore, leur permettant de prétendre à une lointaine et grandiose origine féodale.

C'était le cas des Talleyrand.

*Origine paternelle :*

*les Talleyrand n'étaient pas issus des comtes de Périgord.*

Dans les *Souvenirs* de la marquise de Créquy se trouve un passage plaisant consacré à la généalogie et aux variations fantaisistes auxquelles donne lieu cette science trop souvent livrée aux caprices de prétentions exagérées ou non fondées<sup>(1)</sup>. Cette authentique aristocrate du XVIII<sup>e</sup> siècle constate en effet « qu'on est devenu tellement ignorant, en France, sur tout ce qui se rapporte à la généalogie, qu'il en résulte un malentendu continu... ». Aussi, sans vouloir faire de procès aux prétendus descendants d'illustres maisons, déplorait-elle une situation née de ce que, « quand les titres et les noms des grandes familles éteintes avaient été abandonnés au pillage, on

(1) *Souvenirs* de la marquise de Créquy, Paris, Garnier, 1865, Livre I, chap. IX : « De la haute noblesse... »

Renée-Caroline de Froulay, née au château de Montflaux en 1704, devait mourir presque centenaire, à Paris, le 2 février 1803. Ses *Souvenirs*, apocryphes, sont attribués à M. de Causen.

s'était mis à piller les noms des provinces... » ; et, pour rendre plus concrète son affirmation, elle donnait cet exemple particulièrement remarquable : « ... mais aucune des usurpations n'avait paru plus mal établie que celle des Talleyrand de Périgord. Le juge d'armes et les tribunaux avaient eu la complaisance de le souffrir ; mais tous les généalogistes et tous les gens de qualité de ce temps-là furent confondus d'une pareille outrecuidance, et toute la noblesse du Périgord est encore aujourd'hui révoltée de leur prétention ». En même temps, l'aimable dame n'hésitait pas à fournir des précisions d'autant plus convaincantes que, fondées sur la vérité historique, elles ne souffraient aucune contestation :

« Il ne faut pas s'imaginer... que MM. de Talleyrand soient en jouissance immémoriale du nom de Périgord, et c'est une espèce de révolution nobiliaire, ou, suivant eux, une sorte de réhabilitation<sup>(1)</sup> que j'ai vue s'opérer sous mes yeux. Il y a vingt-quatre ou vingt-cinq familles de leur province qui sont beaucoup plus anciennes que la leur ; il est assez connu que l'auteur de leur fortune est Mme des Ursins<sup>(2)</sup>, veuve

(1) « Jean-Charles de Talleyrand, qui se faisait appeler le prince de Chalais, avait obtenu de la bonté de Louis XV, pour son gendre et cousin, l'autorisation de se titrer comte de Périgord, sans aucune preuve et avec des réserves en faveur du domaine... Le nouveau Comte de Périgord s'étant hâté de ressusciter les droits de suzeraineté des anciens comtes de Périgord, non seulement vis-à-vis des possesseurs de fiefs dans cette province, mais à l'égard de la ville de Périgueux, il en résulta un procès devant le Conseil d'État qui, d'après un mémoire dressé sur pièces authentiques et signé par tous les gentilshommes et notables de la ville de Périgueux, fit rejeter les prétentions du nouveau Comte de Périgord. » (Comte de Flassan, *La Famille des Grignols-Talleyrand descend-elle des anciens comtes de Périgord ?*, Paris, Delaunay, 1836.)

(2) « Mes grands-oncles disaient toujours à propos du premier mariage de Mme des Ursins, sous Louis XIV, qu'on avait été confondu de surprise en voyant une fille de la maison La Trémoille épouser ce monsieur de Chalais, et que cela n'était venu que de ce qu'on l'avait supposée dans la nécessité d'être mariée le plus tôt possible... » (*Souvenirs de la marquise de Créquy, op. cit.*, t. I.)

Anne Marie de La Trémoille avait épousé en 1659 Adrien Blaise de Talleyrand, prince de Chalais. A la suite d'un duel, ce dernier avait été contraint de quitter la France en 1663. Réfugié en Espagne, puis en Italie, où il devait mourir peu après, il laissait sa veuve, qui l'avait suivi, sans fortune et

d'un M. de Chalais<sup>(1)</sup> : et la vérité pure est qu'ils n'ont jamais pu faire remonter les preuves de leur noblesse au-delà de l'année 1460, tandis que le dernier rameau de la dernière branche de la véritable maison des anciens comtes de Périgord était déjà éteint vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle ; ce qui fait, ajoutait l'impitoyable marquise, qu'il se trouverait un abîme à combler entre les deux familles, et qu'il s'en manquera toujours de sept à huit générations pour qu'elles puissent se rattacher. Toujours est-il que ces prétendus Carlovingiens ont eu grand soin de ne jamais publier ni montrer leur belle généalogie, et qu'on n'a jamais pu savoir où la trouver pour la contrôler et pour y mettre le doigt sur le point de suture... »

« Le véritable nom de leur famille est Grignaux<sup>(2)</sup>. Il est visible, il est indubitablement prouvé que celui de Talleyrand qu'ils ont adopté, n'était qu'un prénom qui avait été porté par deux ou trois personnages de l'ancienne maison à laquelle ils se sont accrochés<sup>(3)</sup>... »

La raison principale qui permet d'accepter comme certains les propos de Mme de Créquy est le manque de concordance entre les diverses généalogies des Talleyrand publiées ultérieurement. Des lacunes voulues dans certaines se trouvent comblées dans d'autres par des détails d'autant plus suspects qu'ils éliminent des faits affirmés précédemment. De telles contradictions écartent définitivement la maison des comtes de Périgord au bénéfice

---

sans enfant. Elle se remaria en 1675 avec le duc de Bracciano, prince romain de la famille Orsini (des Ursins). Dès ce moment, elle se livra à une activité politique intense qui devait la rendre célèbre sous le nom de la princesse des Ursins. Elle mourut en 1722.

(1) Sur Chalais, voir p. 19, n. 2.

(2) « Le nom de Grignols, souvent confondu avec ceux de Grignaux, Granoth, Grainol, Grigniol et Grignol, a été porté par diverses familles souvent étrangères les unes aux autres... » (Flassan, *op. cit.*, p. 23.)

(3) Talleyrand était un surnom pris, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, par quelques membres de la famille des comtes souverains de Périgord. Ces derniers portaient le nom de leurs fiefs, dont Grignols ne fit jamais partie.

d'une origine familiale plus discrète issue du lieu dit de Grignols<sup>(1)</sup>.

L'*Annuaire généalogique* de 1822 proposait aux lecteurs curieux des ancêtres de Charles-Maurice de Talleyrand le texte historique suivant, sans doute approuvé par l'intéressé lui-même :

« La maison de Talleyrand est la branche cadette de celle de Périgord dont l'aînée s'est éteinte au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. Ces deux branches formaient la ligne cadette de la maison de la Marche.

« Bozon le Vieux, petit-fils de Geoffroy, Premier Comte de Charroux de la Marche, épousa vers 940 Emma, petite-fille de Wulgrin, premier Comte de Périgord, et réunit ainsi les deux fiefs.

« Ses petits-fils, Bernard et Hélié, qui étaient cousins germains, firent un partage. Bernard eut le Comté de la Marche et fut la souche d'une ligne particulière ; Hélié eut le Périgord. Les descendants de ce dernier formèrent deux branches, distinguées par les noms de Périgord et de Talleyrand.

« Archambaud VI termina en 1399 la série des Comtes de Périgord de cette maison.

« Un arrêt du Parlement du 19 juin 1399 le condamna au bannissement pour une tentative de rapt ; ses biens furent confisqués. Le Comté de Périgord, donné d'abord à Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, fut ensuite vendu à Jean de Blois, comte de Penthievre, et passa par mariage dans la maison d'Albret. Il devint ainsi le patrimoine de Henri IV qui le réunit au domaine de la Couronne. »

Et voici le « point de suture » souhaité par la marquise de Créquy :

« La branche de Talleyrand qui resta seule, acquit la

---

(1) « Grignols est un village du Périgord, banlieue de Périgueux, d'environ deux cent cinquante feux. C'était autrefois une châellenie, ou terre avec château, régie par un officier, appelé châtelain... » (Flassan, *op. cit.*)

seigneurie de Grignols, et par des mariages celle de Chalais et la vicomté de Fronsac<sup>(1)</sup>.

« La seigneurie de Chalais fut érigée en principauté de Chalais en faveur de Jean de Talleyrand, qui fut chambellan de Charles VIII, chevalier d'honneur de la reine Anne de Bretagne et maire de Bordeaux<sup>(2)</sup>.

« Ses descendants au huitième degré, fils de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand, marquis de Talleyrand, brigadier des armées du Roi, tué au siège de Tournai<sup>(3)</sup>, reprirent le nom de Périgord qu'ils joignirent à celui de Talleyrand.

« Trois d'entre eux eurent des descendants qui formèrent les branches des princes de Chalais, des princes de Talleyrand, et des comtes et barons de Périgord<sup>(4)</sup>... »

Une si brillante démonstration demande cependant quelques éclaircissements, malheureusement peu favorables à la thèse d'une prétendue branche cadette survivant aux comtes de Périgord en la seigneurie de Grignols : car

(1) Pol Potier de Courcy propose dans son *Histoire généalogique et chronologique...* (1881, t. IX) la version suivante : « Bosen Talleyrand REÇUT d'Archambaud, comte de Périgord, son ONCLE, la châellenie de Grignols, cession confirmée en 1245 par Hélie VI, comte de Périgord, FRÈRE et SUCCESSEUR d'Archambaud. »

(2) « Ladite paroisse de Chalais n'a jamais été qu'un fief mouvant des archevêques de Bordeaux à qui les Talleyrand en prêtaient foi et hommage. Elle n'a jamais été érigée en principauté et ne pouvait pas même être une baronnie, car elle n'avait pas le droit de haute justice... » (La « Dissertation de M. le Comte de Flassan sur la nouvelle généalogie du Prince de Talleyrand », 1837.) « La supposition d'un titre de Principauté pour cette petite seigneurie de Chalais est une supercherie misérablement ridicule » (*Souvenirs de la marquis de Créquy*, t. I.) Enfin, ailleurs, on peut lire que Chalais, « médiocre fief saintongais (environ deux cent dix feux) venu par femme aux Grignols, jamais, à notre connaissance, il ne fut une principauté, ni de soi, ni par érection ni parce qu'un roi d'Espagne, grâce à madame des Ursins, aurait princisé son maître en quelque commission de cour... Les certain est que ce fief relevait pompeusement du haut prélat diocésain... » (Pce de Ponts, marquis de la Châtaigneraie : *Fragments tirés d'un gros recueil*, Paris, S. Raçon, 1867.)

(3) Daniel Marie Anne de Talleyrand, dit le marquis de Talleyrand Périgord, comte de Grignols et de Mauriac, colonel du régiment de Normandie, tué au siège de Tournai le 9 mai 1745, était le grand-père de Charles-Maurice.

(4) *Annuaire Généalogique et Historique renfermant des détails sur toutes les maisons souveraines et sur plusieurs maisons illustres d'Europe*, Paris, N. Maze, 1822.

toute l'histoire de la famille de « Talleyrand » prend son origine en ce lieu qu'ils occupaient comme vassaux, et non comme parents des comtes de Périgord. En janvier 1245, un certain Boson, du lieu de Grignols, rendit hommage au comte de Périgord ; un second hommage devait intervenir en 1277, entre le successeur du comte et Hélié, fils dudit Boson. Dans les deux cas, les actes portaient les sceaux des comtes de Périgord, de l'évêque de Périgueux et de deux autres chevaliers. Par contre, l'absence de ceux de Boson et de Hélié confirme leur non-appartenance à la noblesse<sup>(1)</sup>. Pour l'acquérir, il faudra attendre le troisième hommage rendu, en 1326, par le petit-fils de Boson, Raimond, lequel, en vertu de la tierce-foi et selon l'ordonnance de 1270<sup>(2)</sup>, devenait en même temps possesseur de Grignols, seigneurie confirmée appartenir au roi de France en 1301<sup>(3)</sup>. Ce détail, révélateur de la vassalité des Grignols, est suivi d'un autre qui permet de réfuter la thèse d'une prétendue branche cadette : comment expliquer en effet le testament du 22 septembre 1425, fait par le dernier comte de Périgord<sup>(4)</sup>, en faveur de sa sœur et de sa nièce, les seules

(1) « Les seuls chevaliers avaient le droit du sceau. » (La Roque, *De la Noblesse*.)

(2) Le troisième hommage était celui exigé par l'ordonnance de 1270 ; il est « le titre fondamental justificatif de la possession de Grignols par la famille de Talleyrand », qui ne le « montrera sûrement pas, parce qu'il attesterait l'accomplissement de la tierce-foi... On n'a pas besoin, du reste, de la représentation de cet acte qui est implicitement démontré par la transaction de 1326, laquelle n'a pu avoir lieu qu'après l'accomplissement des dernières formalités pour la mise en possession de Grignols. Ce sont deux actes relatifs dont l'un est la conséquence nécessaire de l'autre. Ainsi s'est trouvée exécutée dans tous ses points l'ordonnance de 1270 ; et par suite a commencé l'anoblissement de la famille de Grignols-Talleyrand au XIV<sup>e</sup> siècle... » (Flassan, *op. cit.*, p. 54.)

(3) Les sources manuscrites consultées étant : les trois volumes in-f<sup>o</sup> des « Actes relatifs aux anciens vicomtes de Limoges et aux anciens comtes de Périgord » (Bibl. Colbertine) et deux cartons de notes, extraits et actes concernant les derniers comtes de Périgord et les Grignols-Talleyrand (Collect. L'Epine, conservateur des Manuscrits). Cf. Flassan, p. 16.

(4) Décédé en 1425 et non en 1399. Cette erreur n'est pas la seule relevée dans l'histoire généalogique des Talleyrand. Cf. *Annuaire généalogique* de 1822, précédemment cité.

héritières alors connues de sa race ? Les Grignols n'étaient pas cités dans ce précieux document, et d'ailleurs ils ne se manifestèrent nullement en cette circonstance, n'ayant aucune raison légitime de le faire. Leur indifférence prouve aussi qu'ils ne se sentaient pas concernés. *Il faut donc admettre que les aïeux de Charles-Maurice appartenaient à une honorable famille connue dans le Périgord sous le nom de Grignols* <sup>(1)</sup> *jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, époque où ils adoptèrent celui de Talleran qu'ils devaient modifier deux siècles plus tard en TALLEYRAND, pour revendiquer enfin, en 1735, l'autorisation d'y ajouter celui de Périgord* <sup>(2)</sup>.

### *L'irrésistible ascension de la maison de Grignols.*

Ce bref résumé historique était indispensable pour comprendre l'ascension des Grignols et les prétentions extraordinaires qu'elle entraîna chez les membres de cette maison dont les armes étaient « Trois coquilles » <sup>(3)</sup>. Les alliances de plus en plus brillantes qu'ils contractèrent au

(1) Bosen et Hélie étaient dits du lieu de Grignols. « Mais, en 1326, Raimond ayant été mis en possession effective de Grignols, ce nom devint propre aux descendants de Raimond. » (Flassan, *op. cit.*)

(2) « Jean Charles de Talleyrand qui se faisait appeler le Prince de Chalais et qui, après avoir servi en qualité de brigadier dans les gardes du Corps du Roi d'Espagne, était revenu en France, avait été pourvu en 1735, par une faveur extraordinaire, du gouvernement du Berri. Les lettres patentes de sa nomination portent que Jean Charles Talleyrand de Périgord descend en droite ligne des comtes de Périgord... C'est incidemment et sans rapport ni preuves jointes que l'énonciation a lieu... Louis XV, ayant reconnu les surprises faites à lui et à son conseil, interdit aux généalogistes de ses ordres et aux juges d'armes d'admettre comme preuves de noblesse aucun des arrêts de son conseil et veut qu'on n'admette que des originaux pour titres de famille. » (Flassan, *op. cit.*)

(3) Les « Trois coquilles » disparurent avec la naissance de la maison de Talleyrand dont les armes « sont de gueules à trois lions d'or, armés, lampassés et couronnés d'azur, posés deux et un. Ils avaient ces armes, écrit *Le Mercure de France* de 1744, il y a près de 300 ans, dans le temps de l'extinction de la branche des anciens comtes de Périgord, dont le dernier sur qui le comté de Périgord fut confisqué, fit son testament en 1425 : ces armes sont aussi celles de la Province de Périgord ».

cours des siècles favorisèrent une élévation qui devait les conduire jusqu'à la cour. Parvenus aux charges honorifiques réservées à la noblesse, ils devaient les justifier en vertu de leur « haute » naissance. C'est pourquoi, à l'occasion du mariage de Mlle de Chalais avec Marie Gabriel de Talleyrand, son cousin, devenu comte de Périgord<sup>(1)</sup>, les intéressés se crurent obligés de publier dans *Le Mercure de France* de janvier 1744 un « Extrait de la Généalogie de la Maison de Talleyrand » dont la lecture était rendue divertissante par les nombreux arrangements donnés à la vérité historique, arrangements qui indignèrent certains contemporains mieux informés, et pourtant peu enclins à la malveillance. Les critiques formulées alors, et longuement entretenues par la suite, devaient encourager Charles-Maurice à faire publier une seconde généalogie en 1818, puis une troisième en 1835<sup>(2)</sup>. Mais comme les deux dernières tenaient compte des remarques ironiques et perplexes précédemment émises, les nouvelles combinaisons généalogiques nuisaient quelque peu à la vraisemblance souhaitée dans ce genre de document : la discussion devient aisée lorsque le lecteur découvre dans la généalogie de 1744 que « le comte Hélié

(1) Mariés par contrat du 28 décembre 1743. Le mariage fut célébré le 28 janvier 1744. A cette même date, *Le Mercure de France* faisait paraître les lignes suivantes : « Le 28, Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, capitaine dans le Régiment de Normandie, né le 1<sup>er</sup> octobre 1726, fils de Daniel-Marie-Anne de Talleyrand-Périgord, Comte de Grignols, Baron de Beauville, seigneur de Mauriac, etc., places, Brigadier des Armées du Roi, Colonel du Régiment de Normandie, et de Marie-Guyonne de Rochefort-Theobon, fut marié avec Delle Marie-Françoise-Marguerite de Talleyrand-Périgord, née le 10 août 1727, fille unique de Jean-Charles de Talleyrand-Périgord, Prince de Chalais, Marquis d'Excideuil, Baron de Mareuil, Seigneur de Rouffiac, Ivier, Salles, etc. Grand d'Espagne de la première Classe, Gouverneur pour le Roi de la Province et Duché du Haut et Bas Berry, etc., et de D. Marie-Françoise de Rochechouart de Mortemart. »

(2) En 1818, parut une généalogie très complète, publiée par Viton de Saint-Allais, dans la troisième édition de *L'art de vérifier les dates*. Cette généalogie lui avait été procurée par M. Osmond, secrétaire de Talleyrand. En 1835, paraissait dans l'*Annuaire nobiliaire* une nouvelle généalogie à laquelle le même écrivain avait apporté des modifications et des « prétentions magnifiquement énoncées ». Cf. Flissan, *op. cit.*

de Périgord et son fils étaient en contestation avec le seigneur de Grignols », texte contredit par celle de 1818 : « en l'an 1277, le comte de Périgord confirma son COUSIN GERMAIN Hélié de Talleyrand (*sic*) dans la possession de la terre de Grignols, telle qu'elle avait été donnée en APANAGE à Hélié son aïeul et confirmée à Boson son père... » Mais n'est-il pas remarquable que les généalogies propres aux comtes de Périgord soient unanimement muettes sur l'existence éventuelle d'une branche cadette <sup>(1)</sup> ?

Selon la même généalogie de 1744, les Grignols étaient rangés parmi les quatre hauts barons du Périgord, prétention détruite par le récit de l'historien Brantôme, évoquant une rivalité, en 1543, entre ces derniers <sup>(2)</sup>, d'où le nom de Grignols était exclu.

Pour revenir à une époque plus moderne, la généalogie de 1818 précisait que « Daniel de Talleyrand obtint de Louis XIII, en 1613, des lettres patentes portant érection de Grignols en comté et que Daniel était issu par les mâles des anciens comtes de Périgord <sup>(3)</sup> ». Ce qui prouve-

(1) Justel, secrétaire du Cabinet de Louis XIV; ne parle pas des Grignols dans son *Histoire Généalogique de la Maison d'Auvergne*. Le Père Anselme, auteur de l'*Histoire généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, après avoir donné la série des anciens comtes de Périgord, garde le même silence sur une branche de puînés du nom de Grignols-Talleyrand, quoiqu'il n'oublie jamais de mentionner les branches cadettes. Et *L'Art de vérifier les dates* par MM. de la Congrégation de Saint-Maur, édit. de 1770, après avoir décrit la généalogie des anciens comtes de Périgord, présente leur race comme éteinte et se tait sur des puînés du nom de Grignols. Ceux-ci apparaîtront curieusement, dans l'édition de 1784, avec un essai de rattachement sur Hélié. Cf. Tableau. Flassan, *op. cit.*

(2) Les quatre hauts barons étant les vicomtes de Turenne, de Riberaic, de Curson et le seigneur de Brantôme.

(3) Son fils Henri avait reçu la charge de maître de la Garde-robe du roi, dont il devint bientôt le favori. Mais, ayant cherché à s'insinuer dans les bonnes grâces de Gaston, duc d'Orléans, il contribua, par des rapports malveillants, à la séparation des deux princes. Henri aimait l'intrigue et la duchesse de Chevreuse. Compromis dans le complot de cette dernière visant à assassiner le cardinal de Richelieu, il fut arrêté et décapité le 19 août 1626, à l'âge de 26 ans. Son frère aîné continua la branche des « princes » de Chalais, son plus jeune frère, celle des comtes de Grignols.

rait plutôt que Grignols n'était pas un fief titré. Mais les lettres patentes du 6 septembre 1613 donnent lieu à d'autres remarques dont la plus intéressante consiste en la non-présentation d'un rapport confirmatif des prétentions du bénéficiaire<sup>(1)</sup>. Ce reproche reste valable pour certaines allégations des Talleyrand qui, se référant à leurs « papiers » de famille et autres archives, ne les montraient pourtant jamais, pour la bonne raison qu'ils n'existaient pas, ou dans le cas contraire qu'ils se révélaient gênants pour leurs détenteurs<sup>(2)</sup>. Aucun des membres de cette maison ne fut admis dans le grand ordre de Saint-Lazare, dont Monsieur, le comte de Provence, était grand-maître, car la preuve d'origine était imposée. Aussi, lorsque, pendant la Restauration, Louis XVIII disait malicieusement : « M. de Talleyrand ne se trompe que d'une lettre dans ses prétentions : il est DU Périgord et non DE Périgord », le roi montrait jusqu'à quel point il était peu dupe des propos généalogiques du prince de Talleyrand<sup>(3)</sup>.

(1) « Les énonciations introduites en un diplôme sans preuves génératives, au vouloir des impétrants, n'ont aucune autorité, étrangères qu'elles sont à l'objet de la patente. » (Pce de Ponts, *op. cit.*)

(2) Selon la généalogie de 1818, « Le seigneur de Grignols obtint contre le roi de Navarre, comte de Périgord, un arrêt du Parlement de Bordeaux qui le maintint dans l'immédiation de la couronne pour sa terre de Grignols, privilège dont la maison de Grignols aurait joui depuis que la terre de Grignols est l'apanage de cette branche des Comtes de Périgord... » affirmation qui ne s'appuie sur aucune date, ni dispositif de cet arrêt.

(3) Parce qu'il le supposait lointain grand-oncle de Charles-Maurice, Mgr Dupanloup s'intéressait au célèbre cardinal Hélié de Talleyrand qui, né en 1301 et grand diplomate, avait été appelé « le faiseur de Pape ».

En 1829, en faveur de son petit-neveu, Napoléon Louis de Talleyrand-Périgord, à la veille d'épouser Anne Louise Alix de Montmorency, Talleyrand devait adresser à Charles X la lettre qui suit :

« Sire, les bontés de Votre Majesté et mon vieux et sincère attachement à sa personne me donnent peut-être le droit de compter sur l'intérêt du Roi dans mes affaires personnelles. Je viens aujourd'hui dire à Votre Majesté que je me suis occupé d'un établissement dans ma famille, qui méritera, je l'espère, son approbation. Elle aimera que les ANTIQUES RACES de sa monarchie se lient d'intérêts et de parentés, comme elles le sont de situation et d'attachement à leurs souvenirs. Mon neveu Louis, que je demanderai au Roi la permission de lui présenter sous le nom de MARQUIS de Talleyrand, qui n'a pas été

Ce dernier ne l'était pas non plus : mais, dans ses *Mémoires*, pour expliquer l'absence d'illustration donnée par sa famille au cours des siècles précédents, il a recours à une prétendue rupture entre la cour et les puissantes maisons des provinces, faisant de cette constatation une généralité : le tour est admirable, surtout si le lecteur se souvient de la devise des Talleyrand<sup>(1)</sup> :

« Pendant longtemps, les grandes maisons de France avaient sinon formellement dédaigné, du moins peu recherché le genre de services qui attachait à la personne du souverain. Il leur avait suffi d'être ou de se croire au premier rang de la nation. Aussi les descendants des anciens grands vassaux de la couronne ont-ils eu moins d'occasions de se faire connaître que les descendants de quelques barons particuliers du duché de France, portés naturellement à des places plus élevées auprès du monarque.

« L'orgueil qui engageait la plupart des maisons d'une haute origine à se tenir à l'écart, les rendait par cela même moins agréables au Roi », et, ajoute Talleyrand, pour justifier l'apparition soudaine des siens au XVII<sup>e</sup> siècle, à la cour : « Le Cardinal de Richelieu, pour accroître le pouvoir royal, appela près du souverain les chefs des grandes maisons. Ils vinrent s'établir à la cour, abdiquèrent leur indépendance, et cherchèrent à compenser par un dévouement plus profond le désavantage

---

porté depuis que mon grand-père a été tué à Tournai, mon neveu Louis qui revient de Naples pour épouser mademoiselle de Montmorency. Dès qu'il arrivera à Paris, j'irai en demander formellement l'agrément au Roi ; mais je n'ai pas pu me refuser le bonheur d'en parler sans retard à celui dont la bonté et l'approbation me sont si chères. »

Charles X ne devait pas donner l'approbation demandée et Napoléon Louis, marié le 26 février suivant, porta les titres de duc de Valençay, puis troisième duc de Talleyrand-Périgord, duc de Sagan. Cf. G. Lacour-Gayet, *Talleyrand*, Paris, Payot, 1930.

(1) « Re que Diou » (Rien que Dieu) était la devise des comtes de Périgord. Parmi ces derniers, figure le redoutable Aldebert lequel, à Hugues Capet lui demandant : « Qui t'a fait Comte ? » aurait répondu : « Qui t'a fait Roi ? »

d'être arrivés plus tard<sup>(1)</sup>... » Dès cette époque avait commencé la fortune des Talleyrand et avec elle, leurs prétentions. Daniel-Marie, marquis de Talleyrand et grand-père de Charles-Maurice, avait eu d'un premier mariage ce « nouveau » comte de Périgord dont il fut question précédemment. Des sept enfants que le marquis avait eus de son second mariage, célébré le 3 août 1732, avec Marie-Elisabeth Chamillart<sup>(2)</sup>, l'aîné, Charles-Daniel, né le 16 juin 1734, fut le père de Charles-Maurice. Venaient ensuite Louis, né le 10 août 1735, qui servit dans la marine et mourut sans enfants de son mariage avec la veuve du marquis de Castelnau, Alexandre-Angélique, né le 16 octobre 1736, qui fut successivement archevêque de Reims et de Paris, et le baron Louis-Marie-Anne de Talleyrand, né le 11 octobre 1738<sup>(3)</sup>. « Il était beau comme le jour, et si passionné pour le parti Choiseul, qu'il n'a jamais pardonné à Louis XV l'exil où il envoya le duc en 1770, et depuis n'a jamais reparu devant lui<sup>(4)</sup>. » Il fut nommé ambassadeur à Naples en 1788 et mourut en 1799. Le marquis avait eu, en outre, deux autres fils morts en bas âge et une fille, Marie-Elisabeth qui épousa, en 1759, le comte de Chabannes. Tel était l'environnement familial que Charles-Maurice

(1) Talleyrand, *Mémoires*, chap. I<sup>er</sup>.

(2) La grand-mère de Charles-Maurice était la fille de Michel Chamillart, marquis de Cany, et de Marie-Françoise de Rochechouart : cette dernière s'était remariée avec Louis-Jean-Charles de Talleyrand, prince de Chalais, dont elle avait eu une fille, devenue en 1744 la femme du comte de Périgord. Ainsi le père et le fils se trouvaient avoir les deux demi-sœurs pour épouses. Cf. tableau en fin de volume.

(3) Cf. Pol Potier de Courcy, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale, des Pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roi*, Paris, Plon, 1881, t. IX.

(4) « Mais où l'avait conduit cette faveur des ministres, par laquelle il était devenu notre ambassadeur à Naples, et avait épousé une demoiselle Marquet, sœur de Madame de Calonne. » (Moreau, *Mes souvenirs*, Paris, Plon, 1898, t. I.) Le baron Louis avait épousé Louise-Fidèle Durand de Saint-Eugène-Montigny. Cf. Pol Potier de Courcy, *op. cit.*

L'un de ses fils, le baron Alexandre, devait épouser la jeune Charlotte, fille « adoptive » de Charles-Maurice. Cf. Michel Poniatowski, *Talleyrand et le Consulat*, p. 451.

allait trouver à sa naissance. Les Talleyrand étaient en quête de fortune et de position mais bien placés pour les acquérir. La marquise de Talleyrand était dame du palais de la reine : devenue veuve en 1745, « elle demeurait à Versailles et n'avait point de maison à Paris... Ma grand-mère avait des manières nobles, polies et réservées », écrit Talleyrand dans ses *Mémoires*. « Sa dévotion la faisait respecter, et une famille nombreuse rendait simples les démarches fréquentes qu'elle faisait pour l'avancement de ses enfants. » Cette conception de réussite sociale et financière, très répandue au sein de la noblesse, excusait toutes les cabales et toutes les intrigues auxquelles la cour était livrée. Revendiquer des charges avantageuses pour les siens était une action louable et naturelle que Charles-Maurice approuvait volontiers : « Je suis né en 1754 ; mon père et ma mère avaient peu de fortune ; ils avaient une position de cour, qui, bien conduite, pouvait mener à tout, eux et leurs enfants <sup>(1)</sup>. »

### *Origine maternelle de Talleyrand : les Damas d'Antigny.*

La mère de Charles-Maurice naquit au château de Commarin, en Bourgogne, le 8 août 1728, « à trois heures trois quarts de l'après-midi <sup>(2)</sup> ». Baptisée Alexandrine-Victoire-Éléonore, elle était la troisième des sept enfants de François-Joseph de Damas, marquis d'Antigny, gouverneur des Dombes <sup>(3)</sup>, et de son épouse Marie-Judith <sup>(4)</sup>.

(1) Talleyrand, *Mémoires*.

(2) Naissance difficile qui laissa la parturiente si dolente et malade, que cette dernière devait, en mai 1752, aller à Annecy « au tombeau de St François de Salle rendre un vœu qu'elle avait fait en 1728 dans une grande maladie... » (Marie-Judith de Vogüé : « Marie-Judith de Vienne, marquise d'Antigny, 1699-1780. » Mémoire de maîtrise, 1985-1986, p. 62.)

(3) Charge reprise à la mort de son père en 1731.

(4) Marie-Judith était la fille unique de Charles de Vienne, comte de Commarin, et d'Anne de Chastellux. Le contrat de mariage entre le marquis d'Antigny et Marie-Judith de Vienne fut signé le 9 avril 1725. Les nouveaux époux étaient l'un et l'autre dans leur vingt-sixième année.

De cette nombreuse progéniture, seuls Alexandrine et un frère, Jacques-François, né en 1732, devaient parvenir à l'âge adulte. Les premières années d'Alexandrine, appelée Mlle de Ruffey par les siens<sup>(1)</sup>, s'écoulèrent paisiblement entre Commarin, auprès de sa grand-mère maternelle, et Trévoux où vivaient les d'Antigny. Mais, lors d'un séjour qu'elle y fit en 1733, l'enfant se montra si indocile<sup>(2)</sup> qu'il fut jugé préférable de l'envoyer au couvent de la Vision Sainte-Marie, à Lyon<sup>(3)</sup>, où, à défaut de sagesse, elle acquit « un accent lyonnais et des mauvais mots qui la déparent ! ». Aussi, trois ans plus tard, les nobles parents estimèrent-ils plus avantageux pour son avenir de la mettre dans un établissement parisien. Au printemps de l'année 1736, le marquis d'Antigny<sup>(4)</sup> partit pour la capitale avec la mission délicate de trouver un logement pour sa femme et un couvent convenable pour sa fille. Mais, le 13 avril, il tomba si gravement malade que les lavements, saignées, bouillons de vipère et lotions prodigués en abondance par de zélés médecins ne purent apporter le soulagement espéré. Sa femme et sa fille l'ayant rejoint à Paris le 24 avril, le corps médical conseilla au couple de se rendre aux eaux de Bourbon. C'est là que le marquis devait rendre le dernier soupir, le 30 mai suivant. Ainsi, à trente-sept ans, la marquise d'Antigny se retrouvait seule pour élever les cinq enfants qu'elle

(1) Titre appartenant aux Damas.

(2) « Depuis qu'elle est en Dombes, elle s'est beaucoup dissipée, et a perdu la bonne éducation que sa grand-mère maternelle lui a donnée. Le temps qu'elle a été chez ma belle-mère a achevé de la dévergonder. Elle l'est à un point "qui passe"... » Lettre de Marie-Judith à sa mère, 8 mars 1733. (M.-J. de Vogüé, *op. cit.*)

(3) « Ce n'est pas pour moi un petit sacrifice mais il faut aimer mieux nos enfants pour eux que pour nous ; il aurait été difficile ici de la captiver et nous la mettons dans une maison où elle sera très soignée. Elle est dans une chambre à part, une maîtresse pour lui montrer ses leçons, et une converse pour la servir qui ne la quittera ni jour ni nuit... » Lettre de Marie-Judith à sa mère, 1<sup>er</sup> juin 1733. (M.-J. de Vogüé, *op. cit.*)

(4) Fait brigadier en mars 1734, il participa à la guerre de Succession de Pologne. Il avait le régiment du Boulonnais.

avait alors, avec une fortune rendue précaire par les nombreuses dettes laissées par un mari connu comme peu habile à gérer ses affaires. En outre, sans être un libertin, ses longs et fréquents séjours à Versailles avaient favorisé quelques frasques que Marie-Judith n'avait pas été sans soupçonner.

Mlle de Ruffey, mise au couvent de Pentémont<sup>(1)</sup>, à Paris, à la mort de son père, promettait, à huit ans, d'être aussi versée que lui dans les distractions. Mme de Chastellux, amie sûre et complaisante de la marquise, la tenait avertie des progrès d'Alexandrine, laquelle parlait « d'amant, de maîtresse... et il y a actuellement dans le couvent la fille de "Dufraine", un comédien qui monte actuellement sur le théâtre. Dans le vrai, je ne puis laisser ma fille en pareille compagnie, cela lui donnera un esprit du monde et un esprit de coquetterie opposé à celui que je voudrais qu'elle prît et pour lequel je l'ai laissée à Paris. Je suis déterminée à la mettre à la Ville-L'Évêque ; cette maison est près de madame de Chastellux qui l'ira voir... toutes ces femmes en auront plus de soin qu'à Pentémont<sup>(2)</sup>... ».

En février 1737, conduite par Mme de Chastellux, Alexandrine fit son entrée chez les bénédictines de la Ville-l'Évêque. Elle y gagna, sinon en vertu, du moins en personnalité : « Elle est très grandie, assez jolie mais

(1) A l'époque où y séjourna la jeune Alexandrine, le couvent avait encore ses bâtiments vétustes. Mais il est vrai qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, il était très réputé. Situé au n° 106 de la rue de Grenelle, il était le plus cher de Paris. L'abbaye de Pentémont recevait « des dames et des demoiselles de première distinction » et « les dames qui veulent mener une vie privée y sont également admises et jouissent de la liberté de sortir comme il leur plaît... ». Restaurée dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>, l'abbaye devait accueillir Joséphine de Beauharnais, alors séparée de son mari, et Martha Jefferson, fille de l'ambassadeur et futur président des États-Unis.

Les stalles basses du chœur de l'église Saint-Sulpice proviennent de la chapelle de l'abbaye. Cf. Catalogue de l'exposition *Le faubourg Saint-Germain. La rue de Grenelle*, novembre 1980.

(2) Mme de Chastellux « n'est point contente du couvent du tout... ». Lettre de Marie-Judith à sa mère, 22 novembre 1736.

de l'esprit comme un ange, ce qu'on appelle le caquet de Paris », constatait, avec complaisance, sa mère, en août 1739<sup>(1)</sup>. Cette dernière était restée trois ans sans revenir à Paris, et ce nouveau séjour dans la capitale où elle était accompagnée du jeune marquis, son fils, fut l'occasion de sorties au théâtre et de promenades distrayantes. Jacques-François mis à Picpus, puis au collège d'Harcourt en septembre de l'année suivante, la marquise repartit pour la Bourgogne, rassurée sur l'avenir immédiat de ses deux enfants<sup>(2)</sup>. Pourtant, l'esprit d'Alexandrine lui servait à satisfaire d'autres fantaisies que ses études. A quatorze ans, elle montrait des dispositions peu propres à la première communion, condition requise pour la sortie du couvent de toute jeune fille de sa condition et de son âge. Le portrait qu'en donne sa maîtresse, Mme de Chamilly, mérite d'être retenu en pensant à Charles-Maurice adolescent :

« Quant à son esprit, il a toujours bien de la peine à se fixer aussi pour la piété que pour le reste. Je l'ai fait aller au P. Bisault comme elle l'a souhaité ; la conversation fut assez longue ; elle a paru contente mais je n'ai vu nul changement dans sa conduite à aucun égard ; je lui parle souvent, je ne lui ménage ni les principes de religion ni ceux de raison ; il faut espérer qu'avec le temps elle en recueillera le fruit ; cependant de telles espérances ne peuvent déterminer à pousser à une première communion. Il faut quelque chose de subsistant et d'actuel pour pouvoir faire une action aussi décisive pour le salut. Ainsi, Madame, vous voyez bien que je puis rien promettre dans le cas où nous sommes<sup>(3)</sup>... »

Cette appréciation était d'ailleurs celle de Mme de Chastellux dont les visites avaient toujours été fidèlement observées :

(1) Lettre de Marie-Judith à sa mère, 15 août 1739.

(2) Les seuls qui devaient lui rester. En novembre 1741, elle perdit en effet une autre fille, alors âgée de onze ans.

(3) Lettre de Mme de Chamilly à Mme d'Antigny, 12 juin 1742.

« Madame de Chamilly n'est pas si contente du côté de la raison, notait-elle à la marquise d'Antigny : Elle m'a dit qu'elle vous avait mandé qu'elle mentait moins ; elle m'en avait dit autant ; mais elle a repris cette mauvaise habitude et de plus d'une espièglerie dont on ne peut venir à bout... si on ne la tenait de court, elle contracterait des habitudes de hauteur et de légèreté... cependant elle commence à mieux comprendre et elle a la mémoire fort bonne... »

En janvier 1743, Marie-Judith d'Antigny revint pour six mois à Paris, où elle loua une maison rue Cassette. Alexandrine n'avait toujours pas accompli sa première communion, mais sa mère préféra la garder auprès d'elle, désormais, jusqu'à son mariage : une éducation mondaine s'imposait à la jeune fille qui, d'ailleurs, communia enfin pour la première fois à Commarin, à la fin de cette même année. En février 1744, un premier parti, recommandé par Mme de Chastellux, se présenta pour Alexandrine, en la personne de M. de Polastron. Mais ni sa situation financière ni l'âge de sa fille jugée trop jeune ne disposèrent la marquise à s'en séparer si tôt.

Au cours des mois suivants, passés en Bourgogne et occupés par Mme d'Antigny au rétablissement de sa fortune, le seul fait à signaler malgré son peu d'importance fut, au commencement de l'année 1747 et pour le service de Mlle de Ruffey, l'engagement de Mlle Charlemagne, figure rendue émouvante par le dévouement constant qu'elle allait donner à cette famille devenue la sienne <sup>(1)</sup>. En 1748, Marie-Judith partit pour Paris avec Alexandrine, dont la dot « honnête pour une fille de qualité <sup>(2)</sup> » et les vingt ans autorisaient un déplacement ayant le mariage pour but.

Installées d'abord rue de Grenelle, dans un appartement

(1) Mlle Charlemagne resta auprès de Mlle de Ruffey, devenue comtesse de Talleyrand, et de sa famille. A la mort du comte, en 1788, elle était encore au service d'Alexandrine.

(2) Alexandrine avait une dot de 15 000 livres de rente.

de l'hôtel de Bonneval, elles emménagèrent bientôt dans une maison située rue Garancière<sup>(1)</sup> que Mme d'Antigny loua au curé de Saint-Sulpice, M. Dulau<sup>(2)</sup>. Ce dernier « était fort riche et avait acquis de nombreux immeubles autour de son église, dans les rues Garancière, de Tournon, du Vieux-Colombier, des Canettes, Guisarde, Princesse, etc.<sup>(3)</sup> ».

Ce nouveau séjour parisien fut, pour Alexandrine, l'occasion de suivre des cours de danse et d'histoire, études complétées par celles des sites environnant la capitale<sup>(4)</sup>. En même temps, il fallait trouver le mari convenable, car la famille d'Antigny était exigeante : un beau nom, avoir de la fortune et être bien placé à la cour restaient les conditions indispensables pour obtenir la main de la jeune héritière de Ruffey ; successivement furent proposés M. d'Orval, M. de Talarn, le marquis

(1) La rue Garancière « aboutit d'un côté au coin des rues du Petit-Bourbon et des Aveugles (l'actuelle rue Saint-Sulpice) et l'autre à la rue de Vaugirard. Ce nom a été altéré. Ce n'était anciennement qu'une des ruelles dites de Saint-Sulpice. Elle n'avait pas d'autre nom, quoiqu'on y eût bâti l'hôtel de Garancière, auquel elle doit celui qu'elle porte aujourd'hui. Il en est fait mention dans des actes de 1421 et de 1427, mais, en 1457, il était en mesure et ne fut pas rebâti. C'était encore une ruelle ou chemin non pavé en 1540, mais il portait le même nom qu'aujourd'hui... Il y a dans cette rue une fontaine que la Princesse Anne Palatine de Bavière, veuve du Prince de Condé, y fit construire à ses dépens en 1715... » (Jaillot, *Les Rues de Paris*, Paris, 1745.)

(2) En 1750. Cette maison, située au n° 4 actuel de la rue Garancière, avait été achetée, par contrat passé le 21 février 1750, par M. Dulau. Ce dernier avait succédé à la cure de Saint-Sulpice à M. Languet de Gergy, décédé la même année et qui avait passé les vingt-cinq ans de son administration à l'achèvement de l'église Saint-Sulpice. Il avait eu la joie d'assister, le 19 juin 1745, en récompense justifiée de ses efforts, à la consécration solennelle de l'édifice. On peut voir, dans la chapelle Saint-Jean de cette paroisse, un cénotaphe en marbre érigé à la mémoire de M. Languet de Gergy.

(3) Maurice Dumolin : « La maison natale de Talleyrand », *Bulletin de la Société Historique du VI<sup>e</sup> arrondissement*, 1929.

Jean Dulau d'Allemans, né en 1710 d'une famille noble du Périgord, quitta sa cure en 1777 pour se retirer à Issy, chez les sulpiciens puis dans sa famille « au sein de laquelle il mourut en 1791, âgé de plus de quatre-vingts ans... » (Gosselin, *Vie de M. Emery*, Paris, A. Jouby, 1861, t. I).

(4) A Chantilly, à Saint-Cyr et à Versailles où elles virent la procession des Cordons bleus, en février 1749, et un « rhinocéros qui est une bête fort extraordinaire... » (M.-J. de Vogüé, *op. cit.*).

de Brison, M. de Rougé, le comte de Morangiers, « déjà colonel », le marquis du Châtelet, dont les quarante-cinq printemps assuraient du sérieux, le duc de Gesvres, le comte de Vence et le comte de Talleyrand. Ce fut pour ce dernier, âgé cependant de seize ans seulement, que se décida Mme d'Antigny, dont le fils expliquait ainsi le choix :

« Il était cadet parce qu'il avait un frère aîné d'un autre lit qui était le comte de Périgord, ce qui faisait que le comte de Talleyrand n'était pas riche, mais la bonne réputation de sa famille, sa noblesse, l'envie d'établir sa fille au centre des grâces et des honneurs déterminèrent ma mère à fixer son choix sur lui, et depuis elle n'a eu qu'à s'en féliciter <sup>(1)</sup>... » Et avec raison : l'extrême jeunesse du comte garantissait une carrière « militaire » pleine de promesses, et, bien que Mlle de Ruffey eût déjà vingt-deux ans, la différence d'âge ne semble pas avoir engendré de graves conflits domestiques par la suite <sup>(2)</sup>. Le mariage fut célébré le 12 janvier 1751, en l'église Saint-Sulpice, voisine de la demeure de Mme d'Antigny <sup>(3)</sup>. Cette der-

(1) « ... Le mérite personnel s'est joint aux autres avantages qu'avait le comte de Talleyrand et compensait amplement son manque de fortune actuelle... » (« Historique de la vie de M. J. de Vienné » par Jacques-François Damas, marquis d'Antigny. Cf. M.-J. de Vogüé, *op. cit.*)

(2) La marquise de Talleyrand, le 26 février 1751, informait Mme d'Antigny que leurs enfants « paraissent fort contents et mon fils aime tendrement sa femme... ». Ce mariage avait été arrangé par un avocat commun aux deux familles ; du nom de Moreau, il devait laisser des *Souvenirs* dans lesquels il notait : « La comtesse de Talleyrand me témoigna toujours une sincère amitié, et se montra reconnaissante du mariage que je lui avais fait contracter... » et il ajoutait : « Rien n'était plus gai que la maison de Madame d'Antigny, la mère, qui m'aimait comme son enfant. Elle demeurait rue Garancière... » Ailleurs, il précisait : « Quatre fois par semaine, je soupais chez la marquise d'Antigny, mère de la... comtesse de Talleyrand que j'ai mariée... » (J.N. Moreau, *Mes souvenirs*, *op. cit.*)

(3) « Ma fille a été mariée le 12 de ce mois ; son contrat de mariage a été signé par le Roi le 5 de ce mois et par moi et la famille de M. de Talleyrand le 7 de ce mois ; elle a été mariée à la paroisse de Saint-Sulpice par M. le curé de cette paroisse ; il y avait à la messe une très brillante assemblée tant du côté de M. le comte de Talleyrand que de la mienne. Tous nos plus proches parents y étaient ; c'est tout ce que je pus faire que d'aller à cette messe. Je revins chez moi, ma fille y resta encore à dîner et alla à six heures avec

nière, quelque peu abusée sur les nobles origines familiales de son gendre, se montrait satisfaite de voir sa fille introduite à la cour par la marquise de Talleyrand. Dès février, la jeune comtesse écrivait à sa mère pour lui raconter sa présentation à Versailles où tous s'étaient accordés à trouver qu'elle ressemblait à son père, le feu marquis d'Antigny<sup>(1)</sup>. La marquise, quant à elle, préféra, quelques mois plus tard, se retirer en Bourgogne : sa santé, devenue délicate, et les récentes dépenses d'une rente et d'un trousseau de 25 000 livres donnés à sa fille, ajoutées à celles occasionnées par les trois dernières années passées à Paris et par l'entretien du jeune marquis, son fils, lui inspiraient cette sage retraite. Auparavant, demeurée jusqu'en juin 1751 rue Garancière, elle avait pu s'accoutumer à l'absence d'Alexandrine, attachée par la suite à la Maison de la Dauphine. La jeune femme, en découvrant la vie de cour, en ressentait les exigences inévitables et les lettres qu'elle envoya les premiers mois qui suivirent son mariage étaient davantage constituées de requêtes variées que d'anecdotes piquantes :

« Tous les parents de M. de Talleyrand sont fort d'avis que j'aie des chevaux... mandait-elle à sa mère, le 10 mars. Je crois que cette dépense est celle qui presse le plus<sup>(2)</sup>... Si vous voulez bien, ma chère Maman, avoir la bonté de me faire acheter un taffetas blanc pour faire un domino ajusté pour le bal de Mme de Carignan... Une première année de mariage on peut se donner un peu plus de parure... » Le 10 mai suivant, elle informait la marquise qu'elle était « ici sans robe, ce n'est pas faute d'en avoir cependant, mais c'est de la saison. J'ai à Paris

---

madame le comtesse de Chastellux sa grande tante chez M. et Mme la princesse de Chalais, où il y eut un souper des plus proches parents... » (M.-J. de Vogüé, *op. cit.*)

(1) « Mon frère vous dira comment s'est passé toutes mes présentations. Ce qui m'a fait le plus de plaisir c'est que tout le monde a trouvé que je ressemblais à mon père. Le Roi l'a dit... » Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, 2 février 1751, Arch. privées.

(2) Après avoir demandé une chaise, puis une berline !

une robe sur un petit panier qui, malgré qu'elle ne soit pas fort bien faite, pourrait servir de modèle... ». Deux jours plus tard, elle écrivait à nouveau : « Je voudrais bien avoir une robe pour le reste de mon séjour ici », elle était alors à Sceaux, « nous y sommes beaucoup de monde et il faut bien être un peu parée quand on est nouvelle mariée. Il y a des perses nouvelles qui ne coûtent, la robe et le jupon, que quatre louis... »

A ces préoccupations bien féminines allaient s'ajouter celles d'une prochaine maternité. Le 9 septembre 1751, la comtesse annonçait qu'elle avait senti son « enfant remuer. Je ne me trouve pas fort grosse, mais il faut qu'on s'en aperçoive cependant. Le roi a dit il y a deux jours à M. de Périgord que je paraissais l'être de cinq mois... ». Louis XV devait également s'informer quelques jours plus tard auprès de M. de Saint-Florentin <sup>(1)</sup> « comment allait notre ménage, si M. de Talleyrand m'aimait autant que dans le commencement de notre mariage. Il a prédit que j'aurai beaucoup d'enfants, que c'était ordinaire quand on n'était pas riche. Tout ce détail est obligeant. Je voudrais qu'il me menât à avoir quelque chose... ». Enfin, soucieuse de l'avancement des siens, la comtesse précisait : « ... J'ai été chez M. d'Argenson <sup>(2)</sup> après bien des soins, je lui ai parlé de mon frère. Madame de Talleyrand avait parlé un moment avant que j'arrive pour son fils... » Cette attitude solliciteuse, trop naturellement observée par Alexandrine pour qu'elle la passât sous silence, se trouvait alors justifiée par les embarras financiers du jeune couple : le 11 novembre, la comtesse prévenait sa mère qu'elle touchait au moment critique de ses couches : « Je l'appelle critique, tant pour la chose en elle-même que pour l'argent qu'il me faudrait et que je n'ai pas trop ; mais je ferai comme je pourrai et je me

(1) Louis Phélypeaux, comte de Saint-Florentin et depuis duc de La Vrillière, ministre et secrétaire d'État aux départements de la Maison du Roi, du Clergé de France, de Paris et des pays d'États.

(2) Ministre de la Guerre.

flatte, ma chère Maman, que vous aurez du plaisir à être grand-mère ; vous m'avez souvent dit combien vous aimeriez vos petits-enfants <sup>(1)</sup>... » Le 25 novembre, elle prévoyait de quitter Versailles pour regagner la rue Garancière où « tous les arrangements » étaient faits : « Il ne me reste plus qu'à attendre le moment qui finira toutes mes inquiétudes. Vous avez la bonté, ma chère Maman, de remédier à une grande partie. J'étais un peu en peine où prendre de l'argent et j'aurais été bien embarrassée, mais j'avais toujours bien de la confiance en vos bontés... » et elle terminait sa missive sur des nouvelles de la « petite Charlemagne : elle se porte assez bien et s'amuse de même... ». Cette dernière, transformée en correspondante par le départ, l'été précédent, de la marquise, la tenait informée des faits remarquables survenus aux principaux habitants de la maison de la rue Garancière : la chatte « La Morille », « les poules de Madame », les valets « Fribourg » et « Bourguignon » <sup>(2)</sup> constituaient les éléments d'une chronique épistolaire rendue intéressante par les détails révélateurs de la vie domestique d'un hôtel parisien au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour compléter le service, Alexandrine avait engagé une nourrice de vingt-trois ans : « elle a l'air assez fraîche, mais elle a un mari fort jeune ; ils s'aiment à la folie et il est bien à craindre qu'elle ne devienne grosse ; elle m'a bien promis de m'avertir d'abord qu'elle s'en apercevra, cela est toujours dangereux <sup>(3)</sup>... ».

(1) Le 9 novembre, la comtesse de Talleyrand avait écrit à sa mère : « J'espère que vous donnerez quelques ordres pour que l'on puisse vous mander de mes nouvelles de deux jours l'un quand je serai en couches. J'attends ce moment avec inquiétude, d'autant plus que je n'ai point d'argent, qu'on ne sait à Paris que devenir dans cette situation... si j'accouchais avant d'avoir reçu (celui que vous voulez bien m'envoyer) je ferais un peu le second tome de la Sainte Vierge... » (c'est-à-dire : la crèche).

(2) « Bourguignon a graissé et mis en bon état la berline de Madame... L'on n'ouvre le cabinet de Madame que lorsqu'il ne fait point de soleil et le soir.... » Lettre du 2 juillet 1751.

(3) Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, Paris, le 2 décembre 1751.

Le petit Alexandre François Jacques de Talleyrand naquit le 18 janvier 1752. Ce frère aîné du futur Charles-Maurice, très choyé de ses parents, était un bel enfant<sup>(1)</sup>. Au mois de juin de l'année suivante, sa mère notait fièrement qu'il était « très avancé pour son âge, il se fait très bien entendre pour tout ce qu'il a besoin. Il est continuellement sur le rempart, à la promenade ; on ne peut pas le faire rester dans une chambre, il marche presque tout seul. J'espère que si vous étiez à portée de le voir, vous auriez de l'amitié pour lui. Pour moi, j'avoue que je l'aime à la folie... ». Protestation d'amour maternel restée exclusivement réservée au premier-né de la comtesse laquelle, à la même époque, envisageait une seconde naissance : le 19 juillet 1753, elle annonçait en effet à sa mère qu'elle se « croyait grosse »... « J'espère m'en tirer cette fois mieux que la première, c'est toujours un bien réel que d'être dans cette confiance. Mon fils se porte très bien. Je voudrais bien en avoir encore un ; mais si c'est une fille, il faudra bien en prendre son parti<sup>(2)</sup>. » Cette grossesse, soupçonnée par Mlle Charlemagne, toujours vigilante<sup>(3)</sup>, fut l'occasion, pour cette fidèle personne, d'attirer l'attention de la marquise sur le dénuement en linge et autres objets de sa fille « car il lui faudra bien de l'argent pour se mettre dans ses meubles et elle n'en a jamais... Madame la Comtesse se porte très bien, Dieu merci. Sa grossesse ne l'incommode point du tout. M. son fils se porte bien aussi, il devient le plus

(1) « Mon fils se porte très bien, il a six dents. Je trouve que ses yeux s'agrandissent, il est bien fort pour son âge... » Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, Versailles, 23 novembre 1752.

(2) Lettre de la comtesse de Talleyrand à Mme d'Antigny, Compiègne, 19 juillet 1753.

(3) Le 4 juillet, Mlle Charlemagne avait écrit de Versailles que : « Madame votre fille part avec la Reine samedi 7 (pour Compiègne) ; elle ne se porte pas des mieux, elle a un saignement de nez depuis très longtemps. Je la soupçonne grosse, c'est encore un secret car elle ne veut pas qu'on le dise ; cela ne lui vient pas trop bien. C'est encore des dépenses et elle n'a jamais un sol. Je prie Madame de ne pas parler de ce que je lui mande... »

aimable enfant du monde qui conçoit tout et se fait entendre à merveille <sup>(1)</sup>... ».

L'aimable enfant eut pendant ce même été « un dévotement qui ressemble fort à la dissenterie... mais il ne rend plus de sang et n'a point de fièvre... » notait Alexandrine <sup>(2)</sup>. Elle avouait également son grand désir d'avoir encore un garçon et qu'elle « aurait bien du chagrin d'avoir une petite fille... ». Ce souhait allait se réaliser avec la naissance de Charles-Maurice, le 2 février suivant.

Auparavant, le comte de Talleyrand, colonel des grenadiers, avait écrit à sa belle-mère, la marquise d'Antigny, pour lui « demander une grâce que j'espère vous voudrez bien nous accorder et qui sûrement portera bonheur à Madame votre fille. Ce serait, Madame, de vouloir bien nous faire l'honneur d'être marraine de l'enfant dont elle accouchera. J'espère que vous agréerez le compère ; ce sera mon frère <sup>(3)</sup> qui aura l'honneur de tenir l'enfant avec vous. Si vous voulez bien y consentir, je me flatte que nous aurons un garçon <sup>(4)</sup>... ».

Ce second fils si tendrement espéré fut le célèbre Talleyrand.

---

(1) Versailles, le 20 août 1753, lettre signée Charlemagne, à la marquise d'Antigny.

(2) Lettre du 30 août 1753. Le 6 septembre, la comtesse reconnaissait qu'elle avait « bien cru le perdre : heureusement, il est sauvé pour cette fois ». Selon certains historiens, Charles-Maurice faillit mourir de la dysenterie, la première année de sa vie : simple erreur d'enfant.

(3) Son aîné et demi-frère, le comte de Périgord.

(4) Lettre du comte de Talleyrand à la marquise d'Antigny, Paris, le 22 novembre 1753.

## CHAPITRE 2

### ANNÉES DE JEUNESSE : 1754-1770

« Le 2 février 1754, a été baptisé Charles-Maurice, né aujourd'hui, fils de très haut et très puissant seigneur Charles-Gabriel de Talleyrand-Périgord, comte de Talleyrand, colonel dans les grenadiers de France, et de très haute et très puissante dame Alexandrine-Victoire-Eléonore Damas Dantigny, comtesse de Talleyrand, demeurant rue Garancière. Le parrain, Gabriel-Marie de Talleyrand-Périgord, menin de Mgr le Dauphin, mestre de camp, lieutenant de son premier régiment de cavalerie, gouverneur et lieutenant général de la province du haut et bas Berry<sup>(1)</sup>... »

A cette époque, l'église Saint-Sulpice, bien qu'achevée dans son ensemble en 1744<sup>(2)</sup>, ne proposait que deux tours élevées à la hauteur du deuxième ordre du portail, et l'architecte Servandoni, qui avait imaginé des petits campaniles, jugés d'ailleurs « trop maigres », devait mourir en 1766, avant de les avoir terminées<sup>(3)</sup>. Tel était

---

(1) Extrait du registre des actes de naissance de la paroisse Saint-Sulpice de Paris, pour l'année 1754. L'original de cet acte dont est donnée ici la partie essentielle n'existe plus. Cf. Nauroy, *Le Curieux*, 1883, 15 octobre.

(2) Dans l'église actuelle, on peut voir les deux admirables coquilles offertes par Louis XV, en 1745. Elles étaient un présent de la république de Venise à François I<sup>er</sup>.

(3) Un autre plan des tours, conçu par l'architecte Oudot de Maclaurin, prévoyait deux étages superposés, l'un octogone sur base carrée, l'autre circulaire, jugées également insuffisantes. Enfin Chalgrin, l'architecte du roi, devait, de 1777 à 1780, réédifier complètement la tour du nord. La Révolution

alors l'édifice où Charles-Maurice reçut le premier des sacrements religieux.

Quant aux choix des prénoms pour cette circonstance, le futur évêque d'Autun devait lui-même en donner, beaucoup plus tard, l'explication suivante :

« Comment se fait-il que vous vous souveniez que je m'appelle Maurice ? écrivait-il de Valençay à une vieille amie qui lui avait adressé des vœux de fête. Il faut que vous n'oubliiez rien et je vous en remercie. Vous savez peut-être aussi que lorsque je suis né en 1754 rue Garancière, la mode était de donner le nom de Maurice aux enfants qui allaient se faire baptiser à Saint-Sulpice. Le tout parce que le maréchal de Saxe gagnait des batailles et était un des hommes à qui les femmes de ce temps-là reconnaissaient de grands avantages. Il paraît que le nom n'a pas transmis toutes ces belles qualités-là. J'en prends assez tranquillement mon parti... Adieu, chère amie, je vous remercie d'avoir pensé à la Saint Maurice. Cela m'autorise à vous embrasser beaucoup et de tout mon cœur <sup>(1)</sup>... »

Cette raison, pittoresque et amusante, le devient beaucoup moins quand on se souvient de la disgrâce physique du prénommé Maurice. Son pied-bot lui interdisait la carrière militaire où les Talleyrand aimaient à se distinguer. Dans ses *Mémoires*, il dissimule cette amertume en accusant les mœurs éducatrices de l'époque. Sa mère était retenue à Versailles par sa charge, son père, colonel des grenadiers, servait « au loin ». A propos de son frère aîné, il ne fait aucune allusion, mais sur lui-même, il a laissé le récit complaisant d'un abandon de plusieurs années dans un faubourg de Paris :

« A quatre ans, j'y étais encore. C'est à cet âge que la femme chez laquelle on m'avait mis en pension me laissa

---

ne lui donna pas le temps de reconstruire la tour du sud, laissée encore aujourd'hui comme l'avait réalisée son auteur, Maclaurin. Cf. Charles Hamel, *Histoire de l'église Saint-Sulpice*, Paris, Lecoffre, 1900.

(1) Lettre à Mme de Jaucourt, s.d., archives privées.

tomber de dessus une commode. Je me démis un pied ; elle fut plusieurs mois sans le dire ; on s'en aperçut lorsqu'on vint me prendre pour m'envoyer en Périgord chez Madame de Chalais, ma grand-mère... L'accident que j'avais éprouvé était déjà trop ancien pour qu'on pût me guérir ; l'autre pied qui, pendant le temps de mes premières douleurs, avait eu seul à supporter le poids de mon corps, s'était affaibli ; je suis resté boiteux <sup>(1)</sup>... »

Le baron de Wissemberg, qui, au Congrès de Vienne, rencontra Talleyrand, prétendait tenir de ce dernier l'anecdote suivante : « Un jour que la nourrice l'avait mis à terre près d'une haie, pour se promener en liberté avec un galant, il fut attaqué par un troupeau de porcs qui mettaient déjà une de ses jambes à mal, lorsqu'elle accourut à ses cris et le délivra. »

Ces versions différentes pour expliquer une claudication naturelle incitent à une réserve prudente, la thèse la plus satisfaisante étant que Charles-Maurice soit venu au monde porteur de cette difformité et, comme il le

(1) A Londres, Talleyrand devait donner une autre version de cette indifférence dont, enfant, il fut l'objet : « Soit naissance, soit accident (il s'agit de sa claudication), sa mère ne pouvait s'habituer à la présence de cet enfant. Il était sevré depuis trois ou quatre ans qu'on le laissait encore chez sa nourrice. A la suite d'un long voyage, le bailli de Périgord (l'un des frères de son père) qui servait dans la marine, curieux de faire la connaissance de son neveu, fut obligé d'aller jusqu'au village où il était à peu près oublié. Il l'y trouva au milieu d'un champ couvert de neige, qui faisait la chasse aux alouettes avec son frère de lait, aussi déguenillés l'un que l'autre. Le marin indigné s'empara du petit Maurice, l'emmena avec lui sans lui faire aucune toilette, et l'introduisit au milieu du salon où Madame sa mère recevait des visites de cérémonie. — Ma sœur, dit-il, voici le descendant en ligne directe des princes de Chalais, qui a pour blason de gueules à trois lions d'or, lampassés, armés et couronnés, couronne de prince sur l'écu et couronne ducal sur le manteau, avec la devise *Re que Diou*. Allons, Monseigneur mon neveu, embrassez cette dame qui est votre mère. » L'authenticité de ce récit paru dans l'*Encyclopédie Britannique* reste quelque peu douteuse. « On peut penser qu'un enfant de quatre ans qui cherche à prendre des alouettes est un bien précoce chasseur, admirer la coïncidence grâce à quoi le jour de la visite du bailli à son neveu se trouva justement être un de ceux où le salon de sa belle-sœur était plein de monde et se dire enfin que ce marin avait un sens bien aigu des entrées théâtrales... » (J. Vivent, *La Vie privée de Talleyrand*, Paris, Hachette, 1940.)

reconnaissait lui-même, « avec un pied arrondi en sabot de cheval, auquel on donne le nom de pied-bot aquin ».

La malformation de Talleyrand se trouve attestée par le rapport du docteur Cruveilhier. Chargé de le soigner, ce médecin avait pu examiner les pieds du vieux prince : « ... il n'avait pas reconnu la moindre trace d'une blessure, la moindre cicatrice d'une lésion ancienne. Un des pieds était petit, froid, atrophié ; mais l'autre pied n'était pas régulièrement conformé. Il n'y avait plus de doute : Talleyrand était né infirme <sup>(1)</sup> ».

De la constatation que Charles-Maurice était « pied-bot bilatéral varus » et que « l'atteinte du pied droit était beaucoup plus marquée que celle du pied gauche <sup>(2)</sup> », il était naturel de conclure à une infirmité obéissant à une hérédité dominante irrégulière, infirmité que les déclarations de son cousin et condisciple, l'abbé de Lageard de Cherval, allaient transformer en certitude ; selon ce dernier, il y avait toujours eu un pied-bot à chaque génération dans la famille de Talleyrand. Le comte de Périgord, oncle et parrain de Charles-Maurice, en était un exemple. Sans vouloir soulever un tel débat, il est intéressant de rappeler l'étude de Marius Lacheretz qui a vu dans Talleyrand un cas de syndrome de Marfan associé à un pied-bot varus équin congénital, ne relevant pas du hasard « puisque dans les deux cas, il y a défaut de formation généralisé du tissu conjonctif <sup>(3)</sup> ». Basant sa démonstration sur l'examen d'une chaussure gauche conservée au château de Valençay et dont la longueur donnerait un pied chaussant 46 et la largeur serait celle d'une femme chaussant du 39, l'auteur reconnaît le pied plat caractéristique d'un syndrome de Marfan <sup>(4)</sup>, pied

(1) Dr Cabanès, *Légendes et curiosités de l'Histoire*, 2<sup>e</sup> série.

(2) Dr Jacques Martinie-Dubousquet : « Talleyrand et d'illustres goutteux », *Réalités*, Médecine, février 1974.

(3) Marius Lacheretz, « Un cas méconnu de syndrome de Marfan : celui de Talleyrand », *Bulletin de l'Académie nationale de Médecine*, 1986.

(4) Mais l'auteur reconnaît également l'absence de troubles oculaires ou cardiaques, autres signes cliniques du syndrome de Marfan.

plat confirmé par un autre soulier conservé au musée Carnavalet<sup>(1)</sup> et portant, inscrite sur la semelle, cette date : 1838. « Sorte de brodequin sans talon, à bout carré, cette chaussure présente une particularité : elle est dotée du côté droit, d'un contrefort très épais. C'est une chaussure orthopédique<sup>(2)</sup>. »

Une fois admise la théorie que Talleyrand était pied-bot de naissance, une autre question se pose : « Existait-il une atteinte de l'organisme, spécialement créatrice de méfiance et de conflit<sup>(3)</sup> », propre aux gens atteints de cette infirmité ?

Le docteur Luys, qui a opéré l'examen de cerveaux appartenant à des sujets présentant cette malformation, affirme avoir rencontré « des atrophies de la région paracentrale et, plus souvent encore, des atrophies concomitantes de la frontale supérieure<sup>(4)</sup> ». Talleyrand, si diversement jugé, aurait ainsi offert une curieuse confusion de qualités et de défauts. Il aurait été mal pondéré. « Dépourvu de la notion du bien et du mal, d'un cœur subalterne sous l'aristocratique de ses manières, ne sachant qu'obéir ou trahir, sans susceptibilité parce qu'il était sans honneur, d'une effroyable effronterie dans ses affirmations contraires à la vérité<sup>(5)</sup> », tel est le portrait moral qu'il faudrait expliquer par une relation existant entre le pied-bot et des lésions cérébrales particulières lui correspondant. Cette hypothèse, sans être satisfaisante, mérite d'être examinée. La vérité travestie des *Mémoires* de Talleyrand serait-elle un effet de l'« effronterie » de leur auteur ?

Les mois qui suivirent la naissance de Charles-Maurice s'écoulèrent sans autre fait notable qu'un séjour de ses

(1) Ce soulier fut donné au musée par un rentier, M. Certain, qui le tenait lui-même du médecin de Talleyrand.

(2) *La Chronique médicale*, 15 juin 1900, « L'appareil orthopédique de Talleyrand ».

(3) Dr J. Martinie-Dubousquet, *op. cit.*

(4) « Les lésions cérébrales chez les pieds-bots. Le cerveau de Talleyrand. Conversation avec M. le docteur Luys », *La Chronique médicale*, 15 juin 1895.

(5) Emile Ollivier, « Talleyrand », *La Revue des Deux Mondes*, 1894.

parents à Commarin, en septembre 1754. La marquise d'Antigny, qui avait gardé le souvenir de la jeune mariée laissée à Paris, fut confondue par l'aspect de sa fille devenue mère :

« Je l'ai trouvée horriblement engraisnée, la poitrine enfoncée que sans doute lui a causé l'épanchement de lait qu'elle a eu à sa première couche ; l'état où elle a été pendant plusieurs mois a empêché qu'elle n'ait mis un corps et a occasionné le changement de sa taille que la bonne santé dont elle jouit a augmentée depuis, car elle est beaucoup trop grosse pour son âge <sup>(1)</sup>... »

Les lettres de la comtesse de Talleyrand postérieures à cette visite devaient témoigner d'autres préoccupations que celles données par ses deux enfants. Toutes évoquaient les mêmes soucis financiers, et surtout entretenaient la correspondante bourguignonne d'un projet qu'Alexandrine était très désireuse de voir se réaliser : le mariage de son frère, Jacques-François, avec Zéphirine Félicité de Rochechouart <sup>(2)</sup>. Elle écrivait pour convaincre sa mère d'agréer la proposition de ce parti avantageux :

« Le mariage proposé pour mon frère est tout simplement une fille de haute naissance, dix mille livres de rente en mariage, sans compter le retour, une place chez Madame la Dauphine, qui augmentera son revenu de six ; la certitude d'être placé promptement, attendu la guerre ; la faveur de Mgr le Dauphin et de Madame la Dauphine, des nourritures et logement pendant trois ans. Voilà l'état permanent des choses, et c'est sur tout cela qu'il faut vous décider...

« ... Faites réflexion, ma chère Maman, qu'il n'est pas possible que mon frère trouve un meilleur parti ; si cette affaire ne vous convient pas, permettez-moi de vous

---

(1) M.-J. de Vogüé, *op. cit.*

(2) Née le 20 mars 1734, elle était la fille de François-Charles de Rochechouart, marquis de Faudoas, et de Françoise Marie de Conflans d'Armentières, dame de la Dauphine. Elle était de plus « fort jolie et faite à peindre ». Telle était la tante maternelle de Charles-Maurice.

représenter que mon frère n'en trouvera jamais une meilleure. Faites attention aux suites de cette rupture. Mgr le Dauphin mécontent et toute la famille de Mademoiselle de Rochechouart un peu blessée. Vous verrez toutes les difficultés qui s'élèveront lorsqu'il s'agira de placer mon frère dans le service, ce qui est malheureux au moment présent que la guerre commence<sup>(1)</sup>... »

Il faut admettre qu'en matière de diplomatie épistolaire, Charles-Maurice n'allait pas mieux faire : d'ailleurs, il devait montrer un goût de l'argent et des affaires sensiblement identique à celui manifesté par sa mère. Cette dernière n'était pas autrement romanesque. Et, comme elle le reconnaissait elle-même, une fois les discussions d'intérêts finies et rangées, « il n'y a plus de danger de se livrer à l'engouement et même à l'amour<sup>(2)</sup> ». Le 8 août 1755, la comtesse avisait sa mère que l'avocat de la famille, le fidèle Moreau, avait dressé ce même jour les articles du contrat de mariage. En même temps, elle donnait ce judicieux conseil : « Quant aux frais de noces, il faudra profiter de la circonstance de la fin de l'été où il y a peu de monde à Paris, pour ne pas faire de folie<sup>(3)</sup> », avant de conclure sur cette note plus tendre : « J'espère que vous aurez quelque plaisir à voir vos petits-enfants ; ceux de mon frère seront peut-être plus jolis<sup>(4)</sup>, les miens sont vifs et de bonne humeur<sup>(5)</sup>... »

La marquise d'Antigny, invitée à venir rue Garancière où elle pourrait trouver son « appartement très propre,

(1) Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, 30 juillet 1755.

(2) Lettre de la comtesse de Talleyrand au marquis d'Antigny, son frère, 10 août 1755.

(3) Le 19 août suivant, elle insistait à nouveau sur le fait que : « en se mariant au mois d'août ou au commencement de septembre, il n'y aura personne à Paris, et on fera toute cette grande affaire sans cérémonie et sans luxe... ».

(4) En raison de la réputation de beauté de sa future belle-sœur. Faut-il y voir également une allusion indirecte à la boiterie de Charles-Maurice ?

(5) Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, 8 août 1755.

car j'ai fait blanchir une partie de la maison <sup>(1)</sup> », se rendit à Paris en septembre 1755, pour assister au mariage, célébré à Saint-Sulpice le 5 octobre suivant, de son fils avec Mlle de Rochechouart.

Redevenue parisienne, Marie-Judith d'Antigny devait passer les six mois suivants installée dans la maison de la rue Garancière ; elle put ainsi vivre quotidiennement avec ses enfants Talleyrand, et faire la connaissance de ses deux petits-fils, Alexandre et Charles-Maurice, auxquels elle prodiguait de petites gâteries : des robes et des « joujoux », ce dont l'ingrat bénéficiaire ne dit mot dans ses *Mémoires*, oublié d'ailleurs excusé en considération de l'extrême jeunesse qu'il accusait alors ; la bonne grand-mère repartit pour Commarin le 11 mars 1756, « pour se confiner dans son château, n'ayant pas de quoi vivre décentement ailleurs <sup>(2)</sup> ». Désormais, c'est elle qui allait accueillir ses petits-enfants, les Talleyrand comme les Damas d'Antigny <sup>(3)</sup>, dans sa résidence bourguignonne.

Deux mois plus tard, Charles-Maurice était privé d'une autre présence : le 2 mai 1756, le jeune Alexandre fut mis en pension chez le « bonhomme Carette » qui le reçut « à ravir » et qui le « gardera comme son petit-fils ; il a eu son père, ses oncles <sup>(4)</sup>... », ce qui était la meilleure des recommandations. Alexandrine se préparait à avoir un troisième enfant, espérance déçue au début de l'année 1757. A ce chagrin vint s'en ajouter un autre, plus affreux encore pour elle : son fils aîné devait mourir peu après la lettre que le comte de Talleyrand écrivit, le 19 mars, à sa belle-mère, pour la tenir informée des nouvelles d'Alexandre dont « la maladie a toujours été en augmentant et actuellement nous sommes presque sans espérance.

(1) Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, Versailles, 22 juin 1755.

(2) M.-J. de Vogüé, *op. cit.*

(3) Le marquis de Damas aura cinq enfants.

(4) Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, Paris, 3 mai 1756.

Je crois que le fond de sa maladie est une petite vérole qui n'a pas pu sortir. Toute cette humeur s'est jetée sur sa gorge et sur sa poitrine, sa bouche et surtout sa tête. Il a pourtant conservé sa connaissance jusqu'à présent, il l'a encore. Je crois que les médecins se sont trompés dans le commencement de sa maladie, on l'a trop échauffé et la petite vérole s'est mêlée avec son sang. Je regrette bien cet enfant-là ; il promettait de l'esprit et il était fait à peindre ».

« Madame de Talleyrand en est au désespoir. Nous imaginons bien que vous serez un peu sensible à sa perte... »

Après ce préambule sans illusion, le comte venait au motif réel de sa lettre :

« Monsieur de la Genette nous a mandé que le Breuil était affermé à treize mille francs<sup>(1)</sup> ; cette augmentation est considérable... Je ne suis pas dans le cas d'attendre bien longtemps mes revenus. Madame votre fille a eu cette année différents événements tous très fâcheux qui l'ont mise très mal à son aise ; sa couche, la maladie de mon fils qui nous coûtera près de deux mille francs et le deuil de M. de Chalais<sup>(2)</sup>...

« Nous sommes si occupés depuis quelque temps que nous n'avons pas eu l'honneur de vous écrire. Vous savez bien qu'il faut faire un équipage, que cela coûte fort cher, surtout quand on a rien et qu'il faut tout acheter. Je me flatte, Madame, que vous voudrez bien avoir égard à toutes ces raisons ; d'ailleurs vous êtes trop juste pour nous laisser dans la souffrance, sans nous aider de ce qu'il nous convient<sup>(3)</sup>... »

Après le décès de son frère, Charles-Maurice devait

(1) Alexandrine avait apporté en dot la jouissance de la terre de Breuil.

(2) Mort à Chalais, le 24 février 1757, à l'âge de 79 ans, Louis-Charles de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, Grand d'Espagne, etc., était le père de la comtesse de Périgord et le second mari de Marie-Françoise de Rochechouart-Mortemart, l'arrière-grand-mère de Charles-Maurice.

(3) Le comte de Talleyrand à la marquise d'Antigny, Paris, le 19 mars 1757.

vivre quelques changements. D'abord, il fit une cure thermale, la première de toutes celles qu'il suivit au cours de sa vie<sup>(1)</sup>. La comtesse de Talleyrand était allée, en effet, à Forges, prendre les eaux conseillées pour les fausses couches, car, disait-elle, elle irait « au bout du monde pour éviter ce malheur-là ». Elle y était d'ailleurs, « avec une compagnie aimable venue pour avoir des enfants ». Elle-même était accompagnée du jeune Charles-Maurice « qui soutient très bien les eaux » et de Mlle Charlemagne dont elle espérait qu'elle n'aurait qu'à « se louer de son voyage car les eaux de ce pays-là sont admirables pour la santé<sup>(2)</sup>... ».

Nous sommes loin du récit de Talleyrand conduit du faubourg de sa nourrice au château de Chalais. L'intermède des eaux, réputées également pour « soulager les hydropiques, remédier aux obstructions de la rate et du foie et pour guérir les malades qui avaient une infinité de gravier dans les reins<sup>(3)</sup> », est révélateur de l'aspect physique présenté alors par le petit Charles-Maurice. Devenu fils unique, il inspirait un souci légitime. Aussi fut-il jugé nécessaire à sa santé de l'envoyer pour un séjour prolongé à Chalais, où il respirerait un autre air que celui de Paris, exil que l'intéressé lui-même devait plus tard interpréter comme une manifestation d'indifférence de la part de ses parents humiliés par son infirmité. Pourtant, dès son retour de Forges-les-Eaux, la comtesse écrivit à sa mère qu'elle était bien aise « que vous ne désapprouviez point mon voyage aux eaux. J'en espère toutes sortes de bons effets, pour moi et pour mon fils ;

(1) Talleyrand fut l'un des plus célèbres curistes des eaux de Bourbon-l'Archambault.

(2) La comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, Forges, le 22 août 1757. On a prétendu que la stérilité d'Anne d'Autriche avait pris fin grâce aux eaux de Forges.

(3) Dr Cabanès, *Villes d'eaux à la mode du Grand Siècle*, Paris, Albin Michel, 1936. La saison commençait à la Saint-Jean pour se terminer à la fin de septembre.

il passera l'hiver à Chalais. Madame sa grand-mère<sup>(1)</sup> me l'a proposé et je l'ai accepté avec grand plaisir, quoique je sois fâchée d'être aussi longtemps sans le voir et que Mademoiselle Charlemagne me manque beaucoup<sup>(2)</sup>... ».

Les deux objets de ses regrets, l'un conduisant l'autre, firent le voyage, long de dix-sept jours, vers le château de Chalais où ils restèrent jusqu'à la fin de l'été 1760. Dans ses *Mémoires*, Talleyrand, ailleurs silencieux sur d'autres souvenirs, se montre très prolix pour évoquer les temps heureux<sup>(3)</sup> passés auprès de sa bisaïeule pour laquelle il conserva la plus tendre vénération<sup>(4)</sup>. Il découvrit aussi que « dans les provinces éloignées de la capitale, une sorte de soin que l'on donnait à la dignité réglait les rapports des anciens grands seigneurs qui habitaient encore leurs châteaux avec la noblesse d'un ordre inférieur et avec les autres habitants de leurs terres. La première personne d'une province aurait cru s'avilir, si elle n'avait pas été polie et bienfaisante<sup>(5)</sup> ». Cet hommage rendu à Mme de Chalais ne saurait être complet sans la reconnaissance rétrospective qu'il lui témoigne : « ... Si

(1) Marie-Françoise de Rochechouart, veuve de M. de Chalais et mère de la marquise de Talleyrand, grand-mère de Charles-Maurice.

(2) Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, Paris, 29 septembre 1757.

(3) « Le temps que j'ai passé à Chalais a fait sur moi une profonde impression... » (Talleyrand, *Mémoires*.)

(4) « Madame de Chalais était une personne fort distinguée ; son esprit, son langage, la noblesse de ses manières, le son de sa voix avaient un grand charme... C'est la première personne de ma famille qui m'ait témoigné de l'affection, et c'est la première aussi qui m'ait fait goûter le bonheur d'aimer. Grâce lui en soient rendues !... Oui, je l'aimais beaucoup ! Sa mémoire m'est encore chère. Que de fois dans ma vie je l'ai regrettée ! Que de fois j'ai senti avec amertume le prix dont devait être une affection sincère trouvée dans sa propre famille. » (Talleyrand, *Mémoires*.)

(5) Tous les dimanches, après la messe, Mme de Chalais recevait dans une pièce appelée l'apothicairerie tous les malades qui venaient demander des secours. Assistée de deux sœurs de la Charité et de quelques gentilshommes du voisinage, elle prodiguait les remèdes dont ces malheureux avaient besoin. « ... Le malade emportait quelques herbes pour sa tisane, du vin, des drogues pour une médecine, toujours quelques autres adoucissements, dont celui qui le touchait le plus était quelque bon et obligeant propos de la dame secourable qui s'était occupée de ses souffrances ». (Talleyrand, *Mémoires*.)

j'ai montré des sentiments affectueux, même tendres, sans trop de familiarité, si j'ai gardé en différentes circonstances quelque élévation sans aucune hauteur, si j'aime, si je respecte les vieilles gens, c'est à Chalais, c'est près de ma grand-mère que j'ai puisé tous les bons sentiments dont je voyais mes parents entourés dans cette province, et dont ils jouissaient avec délices. Car il y a un héritage de sentiments qui s'accroît de génération en génération... »

Sans doute la religiosité n'était-elle pas comprise dans l'héritage particulier de Charles-Maurice, dont la piété allait se révéler aussi rétive que celle montrée par sa mère dans sa jeunesse. Mais n'anticipons pas ! A Chalais, le futur évêque d'Autun fréquentait l'église et assistait aux offices du dimanche : près du prie-Dieu de sa grand-mère, il y avait une petite chaise qui lui était destinée, détail touchant mais qui n'inspire pas de réflexion particulièrement mystique.

A Chalais également, Charles-Maurice apprit « tout ce qu'on savait dans le pays quand on était bien élevé ; cela se bornait à lire, à écrire et à parler un peu le périgourdin. J'en étais là de mes études quand je dus repartir pour Paris. Je quittai ma grand-mère avec des larmes que sa tendresse me rendit. Le coche de Bordeaux me ramena en dix-sept jours comme il m'avait amené <sup>(1)</sup>... ».

Pendant son absence, quelques bouleversements notables étaient survenus dans la vie de ses parents. Grâce à ses mérites ou plutôt aux intrigues dont Alexandrine était devenue une spécialiste <sup>(2)</sup>, le comte de Talleyrand, au

(1) Talleyrand, *Mémoires*, Mlle Charlemagne, dans une lettre, annonçait son retour à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 1760.

(2) « En vous parlant de la mère de l'évêque d'Autun, M. de Talleyrand, qui était une punaise de cour, et qui truchait toujours dans les mansardes de Versailles, j'ai oublié de vous dire qu'elle allait jouer au piquet avec Mademoiselle Jacob, première femme de chambre de la comtesse de Mailly. A la vérité, c'était pendant la faveur de sa maîtresse auprès de Louis XV, et je ne sache pas que cette Madame de Talleyrand soit retournée faire la partie de mademoiselle Jacob, après la conversion de madame de Mailly. » (*Souvenirs de la marquise de Créquy, op. cit.*, t. IV.)

début de l'année 1759, avait été nommé menin du Dauphin<sup>(1)</sup>, « chose agréable et qui nous a été accordée de la manière la plus flatteuse<sup>(2)</sup> ». Tenus à la cour, ils ne pouvaient donner de temps à leur fils unique. Dans les *Mémoires* de l'adulte s'exprime encore la rancœur de l'enfant pour l'accueil reçu à Paris où il arriva « à onze heures du matin. Un vieux valet de chambre de mes parents m'attendait rue d'Enfer, au bureau des cochés. Il me conduisit directement au collège d'Harcourt. A midi, j'y étais à table, au réfectoire, à côté d'un aimable enfant de mon âge<sup>(3)</sup>... J'avais été frappé de ma subite entrée au collège, sans préalablement avoir été conduit chez mon père et ma mère. J'avais huit ans<sup>(4)</sup>, et l'œil paternel ne s'était pas encore arrêté sur moi. On me dit, et je crus que c'était quelque circonstance impérieuse qui avait causé cet arrangement précipité : je suivis ma route ».

Le cas de Charles-Maurice n'était pas exceptionnel : les enfants, comme leurs parents avant eux et dans un souci bien justifié de bonne éducation, étaient envoyés dans des collèges ou des couvents où ils restaient pensionnaires pendant les années nécessaires pour former un esprit de « qualité ». Ainsi, Charles-Maurice ne faisait que suivre les traces de son oncle maternel : le marquis d'Antigny, alors âgé de huit ans, avait été admis en 1740

(1) Le menin étant un gentilhomme attaché à la personne du Dauphin.

(2) Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, 5 avril 1759. Le 3 mars précédent, le comte de Talleyrand avait annoncé lui-même la nouvelle à sa belle-mère : « C'est avec la plus grande satisfaction, Madame, que j'ai l'honneur de vous informer que je suis menin de Monsieur le Dauphin. C'est la place que je désirais le plus... Madame de Talleyrand est très fâchée de ne pas pouvoir vous exprimer elle-même toute sa joie, mais elle est obligée d'aller faire des révérences, et remet à la prochaine poste... »

(3) « ... qui a partagé et qui partage encore tous les soucis, tous les plaisirs, tous les projets, qui ont agité mon âme dans le courant de ma vie. C'était M. de Choiseul connu depuis son mariage sous le nom de Choiseul-Gouffier ». (*Mémoires* de Talleyrand.)

(4) Une question se pose : si Charles-Maurice était âgé de huit ans, il serait donc entré au collège en 1762 ! En admettant ce fait, comment expliquer l'intervalle de temps écoulé entre son retour de Chalais en 1760 et son admission à Harcourt deux ans plus tard ?

au collège d'Harcourt pour en sortir huit ans plus tard. Dirigé par des précepteurs qui se succédèrent au fil des années, il observait, à onze ans, un emploi du temps bien défini :

— 10 heures de sommeil, plus le temps du réveil, 2 heures pour les repas (dîner et souper), 1 heure pour les récréations, 1 heure pour le déjeuner et le goûter<sup>(1)</sup>, 1/2 heure pour s'habiller, se friser et prier Dieu, 1/4 d'heure pour la messe (!), 1/4 d'heure pour la danse, 1/4 d'heure et demi pour prier Dieu le soir et se coucher, 4 heures et demie pour la classe, 4 heures pour travailler dans sa chambre<sup>(2)</sup>.

Gageons que ce programme quotidien devait être l'objet de quelques modifications ! En fait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le collège d'Harcourt avait les règles suivantes : lever à 6 heures en semaine, à 7 le dimanche ; « à 6 heures 1/4 la prière en commun, puis l'étude jusqu'à 7 h 3/4, suivie du déjeuner, jentaculum. Les élèves prenaient alors tout ce qu'il leur fallait pour aller en classe à 8 h 1/4 jusqu'à 10 h 1/2. Ils se rendaient à ce moment à la chapelle pour assister à la messe, puis se retiraient dans leurs salles pour étudier jusqu'à midi. C'était l'heure du dîner suivi de la récréation jusqu'à 1 h 1/2. On rentrait en étude pour se préparer à la classe à 2 h 1/4 jusqu'à 4 h 1/2 en hiver et à 3 h 1/4 jusqu'à 5 h en été. Goûter ensuite, et nouvelle récréation d'une demi-heure, nouvelle étude jusqu'au souper à 8 h, suivi de la prière, et coucher à 9 h. Le mercredi, congé à midi<sup>(3)</sup>. Le matin, après la messe, instruction religieuse, catéchisme de première communion... Le samedi, après la messe : lecture des

(1) La désignation des repas étant légèrement différente : le déjeuner était le petit-déjeuner actuel, le dîner, notre déjeuner, et le souper, le dernier repas du soir.

(2) M.-J. de Vogüé, *op. cit.*

(3) En 1724, le jour de congé de chaque semaine fut fixé au mercredi de manière uniforme pour tous les collèges. Cf. H.L. Bouquet, *L'Ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis*, Paris, Delalain, 1891.

notes de la semaine, punitions et récompenses, suivant le mérite de chacun <sup>(1)</sup> ».

La rentrée des classes ayant lieu le premier mardi ou mercredi d'octobre <sup>(2)</sup>, Charles-Maurice, si l'on tient compte du récit des *Mémoires*, serait donc entré au collège pendant les vacances commencées en août. Mais, quelle que fût l'époque où il y fut admis, tel était l'emploi du temps de tout élève pensionnaire.

Qu'Alexandrine eût voulu prendre exemple sur son frère pour l'éducation de son propre fils ne saurait surprendre. Le collège d'Harcourt, « le premier objet qui se présente dans la rue de La Harpe en sortant de la place de Sorbonne par la rue Neuve de Richelieu <sup>(3)</sup> », jouissait d'une renommée méritée.

Fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt <sup>(4)</sup> et rebâti en 1675, c'était un bâtiment imposant, dont on estimait « l'architecture de la porte <sup>(5)</sup> ; les vantaux sont ornés de deux médaillons sculptés représentant des sujets de l'Histoire Sainte. On lit au-dessus en relief, *Thomas Fortin, provisor donavit* <sup>(6)</sup> ».

(1) H.L. Bouquet, *op. cit.*

(2) La rentrée des classes débutait par la messe du Saint-Esprit, très solennelle, à 8 h 1/2. Le lendemain, classe jusqu'à 10 h et le soir jusqu'à 5 h. Le vendredi suivant, sermon à la chapelle à 4 h 1/2, et le samedi, congé à 2 h pour se préparer à la confession et vêpres à 6 h 3/4. Cf. H.L. Bouquet, *op. cit.*

(3) Thiery, *Guide des amateurs et des voyageurs étrangers à Paris*, Paris, Hardouin et Gattey, 1786. Le collège d'Harcourt s'étendait sur l'emplacement du boulevard Saint-Michel et du lycée Saint-Louis. La rue de La Harpe, une fois franchi le boulevard Saint-Germain alors inexistant, se prolongeait jusqu'à la place de la Sorbonne.

(4) Raoul d'Harcourt, successivement archidiacre de Coutances, chancelier de l'église de Bayeux, chantre en celle d'Évreux, et grand archidiacre de celle de Rouen, puis chanoine de l'église de Paris, entreprit la fondation du collège pour de pauvres écoliers de ces quatre diocèses. Mort avant d'avoir pu exécuter son dessin, Robert d'Harcourt son frère, évêque de Coutances, acheva ce qu'il avait commencé et ajouta encore des libéralités à celles de son frère. Cf. Thiery, *op. cit.*

(5) « Vis-à-vis de la porte de ce collège est un pâtissier, nommé Le Sage, qui a la réputation méritée de faire d'excellents pâtés de jambon et autres. » (Thiery, *op. cit.*)

(6) *Ibid.*

Pour appartement et pour précepteur, le jeune Talleyrand eut ceux de son cousin, M. de La Suze. Une fois par semaine, conduit par l'abbé Hardi, il allait dîner chez ses parents. « En sortant de table, nous retournions au collège, après avoir entendu régulièrement les mêmes mots : Soyez sage, mon fils, et contentez M. l'abbé. Je travaillais passablement bien ; mes camarades m'aimaient et je m'accoutumais assez gaiement à ma situation <sup>(1)</sup>. »

La comtesse, moins indifférente que Talleyrand, veut bien le prétendre, suivait ses progrès : le 16 février 1761, elle écrivait que son fils avait « été un peu incommodé, mais il est bien actuellement et on est très content de lui pour ses études ». En même temps, elle restait très discrète sur l'infirmité de Charles-Maurice. Le 4 mars 1762, elle notait qu'il avait « un peu mal à la jambe, c'est le froid qui lui cause ses petites incommodités <sup>(2)</sup>... ». Elle-même était enceinte et ne jouissait pas d'une santé « parfaite <sup>(3)</sup> ». Elle se rétablit suffisamment pour envisager, dès le mois de juillet, de choisir un parrain pour son futur enfant <sup>(4)</sup> qui naquit le 1<sup>er</sup> septembre suivant. Prénommé Archambaud, comme « ses ancêtres Périgord », ce frère cadet de Charles-Maurice était beau et compensait les tristesses précédem-

(1) Talleyrand, *Mémoires*.

(2) Ces « petites incommodités » accompagnèrent Talleyrand toute sa vie, si l'on s'en rapporte aux souvenirs de Charles de Rémusat, témoin du lever du vieux Prince, à l'époque de la Restauration : « ... On commençait aussitôt par dépouiller ses jambes de bas de laine et de bandes de flanelle et on les plongeait dans un petit seau de Barèges. Tout le monde sait qu'il était estropié. Comme tous les infirmes, il voulait que ce fût le résultat d'un accident et non de son organisation... Le fait est qu'il avait deux pieds assez longs, mais faibles et contournés, et deux petites jambes atrophiées qu'on ne cachait guère, mais qu'il convenait de ne pas regarder... » (Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, 1960.)

(3) Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, 4 mars 1762. Le 13 mai, le comte de Talleyrand écrivait à sa belle-mère que l'on avait craint que « Madame votre fille ne fit une fausse couche ; heureusement qu'elle s'est trouvée à Versailles entre les mains de M. de La Saone, médecin de la Reine... ».

(4) « Je compte proposer à mon oncle d'être parrain de mon enfant si je suis assez heureuse pour le conduire à bien », et elle ajoutait : « Mon fils se porte bien. » Lettre du 22 juillet 1762.

ment connues. L'enfance de Charles-Maurice semblait d'ailleurs ponctuée de maladies : le 5 mai 1763, Alexandrine informait sa mère qu'elle avait « eu encore de l'inquiétude » pour son fils aîné ; « il a eu une espèce de fluxion de poitrine. Il est assez bien actuellement, il tousse cependant encore un peu... » Pour s'assurer d'une guérison plus complète, il fut décidé qu'il irait passer l'été suivant chez son cousin, au château de La Suze<sup>(1)</sup>. Ses parents l'accompagnaient<sup>(2)</sup>, époque sans doute heureuse mais sur laquelle il garde le silence de l'oubli.

Le 3 avril 1764, en son domicile parisien de la rue Garancière, la comtesse de Talleyrand mettait au monde son troisième et dernier fils, Boson<sup>(3)</sup>. Comme Archambaud, le nouveau-né était de « belle figure » selon le jugement plus tardif émis par sa grand-mère, la marquise d'Antigny, laquelle, en 1765, avait noté que « le fils aîné de ma fille est boiteux, on le dit, du reste, aimable de caractère<sup>(4)</sup> ».

L'aimable enfant poursuivit au collège d'Harcourt de « brillantes études ; mais les succès qu'il obtenait dans ses classes ne l'empêchaient pas de mériter des punitions et ne l'exemptaient pas toujours de les subir. Il racontait lui-même qu'une de ses fautes fut assez grave pour le faire condamner à recevoir le fouet. Mon orgueil de gentilhomme, disait-il, se révolta. Je m'évadai du collège, et j'espérais que l'intervention de mon père m'épargnerait cette humiliation : mais celui-ci : Monsieur mon fils, me

(1) Charles-Maurice « ira à la campagne incessamment pour jusqu'au mois de septembre », écrivait, le 16 juin 1763, la comtesse de Talleyrand à sa mère. « L'air lui fera du bien. M. et Mme de La Suze désirent avec la plus grande vivacité qu'il aille à La Suze. Je serai peut-être du voyage... » Quant à Archambaud, au même moment, il venait « d'avoir la rougeole ; il en est quitte, mais il a été bien malade avant... »

(2) « Je suis ici avec M. de Talleyrand et mon fils... » Lettre de la comtesse de Talleyrand à la marquise d'Antigny, à La Suze, 30 juillet 1763. Michel Chamillart avait acquis La Suze et obtenu en mai 1702 les lettres d'érection en comté de cette terre située dans le Maine.

(3) La comtesse de Talleyrand eut une fille, en 1771, qui ne vécut pas.

(4) M.-J. de Vogüé, *op. cit.*

dit-il, un de mes ancêtres, Henri de Talleyrand, comte de Chalais, élevé dès l'enfance avec Louis XIII, devint plus tard le favori de ce roi qui n'oublia pas qu'il s'était dévoué à se faire déculotter à sa place. Vous ne serez donc pas le premier de votre race qui ait été fouetté, retournez au collège, et soumettez-vous à la discipline du collège<sup>(1)</sup> ».

Ce récit, tel que l'aurait raconté Talleyrand à Londres<sup>(2)</sup>, ne suggère qu'une réaction d'incrédulité. Sans prétendre critiquer les méthodes éducatives pratiquées à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le bon sens admet difficilement que l'enfant fragile, et boiteux de surcroît, eût à subir pareil châtiment corporel, quand il existe des punitions d'autre nature. D'ailleurs, Charles-Maurice eut à éprouver une autre maladie, grave et redoutée dans ses effets : la petite vérole ! « Cette maladie contagieuse obligeait les enfants à quitter le collège. Mon précepteur avertit ma famille qui m'envoya une chaise à porteurs pour me transporter rue Saint-Jacques chez Mme Lerond, garde-malade employée par M. Lehoc, médecin du collège<sup>(3)</sup>. » La retraite à laquelle il fut alors contraint, et le « peu d'intérêt qu'on avait pris à sa maladie », lui inspirèrent les pensées les plus amères. La prudence de ses parents était pleinement justifiée : Archambaud et Boson étaient trop jeunes pour offrir une résistance efficace à la contagion. D'autre part, la comtesse de Talleyrand, comme son frère, avait connu une vie de pensionnaire, loin de sa mère. Ces considérations étaient sans doute trop éloignées du jugement d'un adolescent de douze ans, sensible et avide d'affection.

Son cousin de La Suze, ayant atteint ses seize ans et la

(1) Amédée Pichot, *Souvenirs intimes de M. de Talleyrand*, Paris, Dentu, 1868.

(2) Selon l'*Encyclopédie britannique* d'où l'anecdote est tirée.

(3) « ... A cette époque, on enfermait encore les personnes attaquées de la petite vérole sous de doubles rideaux ; on calfeutrait les fenêtres, on faisait grand feu, et l'on excitait la fièvre par des potions très actives. Malgré ce régime incendiaire qui a tué beaucoup de monde, je guéris, et ne fus pas même marqué... » (Talleyrand, *Mémoires*.)

fin de ses classes, quitta le collège<sup>(1)</sup> avec son précepteur. Le jeune Talleyrand eut alors un gouverneur, M. Hullot, devenu fou peu après et remplacé par un dernier précepteur, M. Langlois, « fort galant homme, qui ne savait très bien que l'Histoire de France et s'était attaché un peu plus qu'il ne fallait à la lecture de l'Almanach de la Cour<sup>(2)</sup> ». M. Langlois éleva par la suite les deux frères de Charles-Maurice, auquel, ses études terminées, se posait la question, toujours actuelle, de l'avenir. Il apparut que ses parents avaient décidé pour lui : alors qu'il n'avait que treize ou quatorze ans, par un conseil de famille, il avait été arrêté que le jeune estropié céderait ses droits de primogéniture à son frère cadet, Archambaud ; cette humiliation, jointe au choix pour lui d'une carrière ecclésiastique pour laquelle il ne se sentait nulle vocation, devait provoquer une juste réaction de révolte. Pour l'étouffer, et pour « me donner une idée avantageuse et même tentante de l'état auquel on me destinait, on crut devoir m'envoyer à Reims, premier archevêché de France, dont un de mes oncles était coadjuteur. Comme il n'était pas décent pour ma famille que, du coche, je descendisse à l'archevêché, on me rendit ce voyage plus commode que n'avait été celui de Chalais. Une chaise de poste vint

(1) Le proviseur du collège d'Harcourt fut, de 1762 à 1780, un théologien de Coutances, M. Louvel. Ce dernier avait succédé à Gilles Asselin, dont on connaît la correspondance avec le grand aumônier du roi Stanislas de Pologne.

La consultation des listes des élèves inscrits apporte ce détail intéressant : le collège d'Harcourt recrutait la plupart de ses élèves dans la bourgeoisie parisienne ou parmi la noblesse de robe, tandis que la noblesse d'épée et de cour envoyait de préférence ses enfants au collège Louis-le-Grand. Cf. Bouquet, *op. cit.*

(2) « M. de Talleyrand avait les pieds-bots, c'est-à-dire ramassés, ce qui donnait quelque chose d'irrégulier à sa démarche. Il avait pour précepteur un laïque bon chrétien appelé Langlois, qu'il fit anoblir. Comment, dis-je un jour à M. Langlois, avez-vous pu faire un prêtre de cet homme ? — Vous ne vous imaginez pas, me répondit-il, tout ce que j'ai fait pour l'empêcher d'entrer dans l'état ecclésiastique. » (Conversation avec M. Magloire Migneaux, ancien secrétaire de M. de Boulogne, vicaire général de Troyes. In Faillon, *Matériaux pour la vie de M. Emery*, t. XII, p. 485.)

me prendre au collège d'Harcourt et me conduisit en deux jours à Reims<sup>(1)</sup>... ».

Alexandre-Angélique, né en 1736 et frère cadet de Charles-Daniel de Talleyrand, avait été nommé, en 1766, coadjuteur de l'archevêque de Reims, Mgr de La Roche-Aymon<sup>(2)</sup>. Après des études au collège de La Flèche, puis au séminaire de Saint-Sulpice, éducation religieuse à laquelle Louis XV avait contribué en lui donnant 3 000 livres de pension sur un bénéfice<sup>(3)</sup>, il avait reçu, en 1762, l'abbaye du Gard, dans le diocèse d'Amiens, et été nommé grand vicaire de Verdun. Ce jeune prélat était un exemple vivant de la réussite que le clergé de l'ancien régime réservait à ceux de ses membres de naissance aristocratique, de bonne réputation et aux sentiments religieux bien entendus :

« La sérénité de son âme reluisait sur son front ; une douce majesté était répandue sur toute sa personne ; simple avec dignité, grand sans faste, il était d'une égalité d'âme que rien n'altérait ; on l'abordait sans crainte, mais avec respect. Il n'avait rien de ce qui intimide, mais rien aussi de ce qui provoque la familiarité. Ses manières étaient douces, ses paroles plus douces encore. Le sentiment qu'il faisait éprouver était celui d'une tendre

(1) Talleyrand, *Mémoires*.

(2) Demandé pour coadjuteur par Mgr de La Roche-Aymon qui le sacra le 27 décembre 1766, sous le titre d'archevêque de Trajanople.

Charles-Antoine de La Roche-Aymon, né en 1697, docteur en théologie de la faculté de Paris en 1724, avait été appelé comme grand vicaire par son oncle, évêque de Limoges, puis comme coadjuteur en novembre 1724. Sacré l'année suivante, il reçut en octobre 1729 l'évêché de Tarbes, puis l'archevêché de Toulouse en 1740, et celui de Narbonne, en 1752, qui le plaçait à la tête de l'administration de la province du Languedoc. Nommé prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1753, il devait être fait aumônier de France en 1762 avant de recevoir l'archevêché de Reims l'année suivante. En 1771, ministre de la Feuille des Bénéfices, il recevait également la pourpre cardinalice. Le doyen des évêques mourut à Paris, le 27 octobre 1777. Cf. Fisquet, *La France pontificale. Gallia christiana. Métropole de Reims*, Paris, E. Repos, 1864.

(3) Dans ses *Souvenirs*, J.N. Moreau raconte qu'il était allé lui-même au séminaire de Saint-Sulpice lui apprendre cette bonne nouvelle. (Moreau, *op. cit.*, t. I, p. 97.)

Achévé d'imprimer en août 1988  
N° d'édition 834 / N° d'impression L 28108  
Dépôt légal, août 1988  
Imprimé en France

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

